Biblio du Parlement 1894
OTTAWA Ont


# La Minerve

66ME ANNEE—NO 160 MONTREAL, MARDI, 20 MARS 1894 LE NO: DEUX CENTS



## Hood's Guerit

Apres que Toutes les Autres ont Failli.

Maladie des Rognons — Rendu a Une Sante Parfaite.

*Charles J. O'Brien*
Toronto, Ont.

"Je suis heureux de certifier que j'ai pris Hood's Sarsaparilla avec un grand avantage. Je souffrais de la maladie des rognons et essayai un grand nombre de médecines sans grand profit. Mais on me conseilla d'essayer Hood's Sarsaparilla, et j'en pris une bouteille à l'essai, ce qui me causa un grand soulagement. Depuis j'en ai pris trois autres bouteilles et me crois complètement guéri. Je prends plaisir à recommander

**Hood's Sarsaparilla**

à aucune personne ou personnes qui souffriraient de la même maladie." CHAS. J. O'BRIEN, 336 Richmond St. West, Toronto, Ont.

**Hood's Pills** guérissent tous les dérangements du Foie, la Bile, la Jaunisse, l'Indigestion.

Marchands-Tailleurs

**N. LEVEILLE**
MARCHAND-TAILLEUR
Employé pendant 18 ans à la maison L. C. De Tonnancour
**1381 rue St-Laurent, Montréal**

Nouvellement reçus: les draps, meltons, tweeds français, anglais et écossais pour costumes ou habillements de printemps. Venez voir.

**GIBB & CIE**
Reçoivent actuellement tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de
TWEED, DRAP ET MERCERIE
Ainsi que des patrons de Poole pour habillements le public à les visiter.

**LITERIE**
—DE LA—
MAISON LA PLUS RECOMMANDABLE
Etablie depuis 25 ans
ROCK BOTTOM PRICES
**J. E. TOWNSEND**
1 Petite rue Saint-Antoine, coin de la rue Saint Jacques seulement
Téléphone 1906.

**SUPPLEMENT**
—A LA—
**Shipping Manufacturers' List**
NOMS ET ADRESSES
—DES—
**Manufacturiers en Canada**
Disposés par ordre alphabétique pour l'usage des souscripteurs à la liste
**1894**
PRIX DES DEUX LIVRES - - - $3.00
En vente chez Desbarats & Cie, Trudel & Demers, Geo. Bishop.

**TAPIS battus et nettoyés à la vapeur. 11 rue Hermine. Telephone 798, H. N. TABB, Gerant.** 119-1an

**F. S MACKAY, B.C.L**
NOTAIRE, COMMISSAIRE, ETC.
(Autrefois de la société Papineau, Marin, Mackay, & Morin). Chambre 604, Bâtisse New-York Life, Place d'Armes. Téléphone Bell 9352. Argent à prêter sur hypothèque. 104-3m

**BONNE CHANCE**
A LOUER AVEC POUVOIR
Encore un grand espace dans la manufacture de Thos. F. G. Foisy, 214 Avenue Papineau; compris la manufacture de portes, chassis, etc. Conditions libérales. S'adresser à
**THOS. F. G. FOISY,**
Manufacturier de pianos,
132-jno 214 Avenue Papineau.

**LOUIS PELISSIER**
Ingénieur et Mécanicien
Manufacturier d'appareils hydrauliques et à vapeur, pompes à ressort et arbres de couche.
*Machinerie pour ouvrage en bois*
Ascenseur hydraulique et mécanique de nouvelle invention.
**1923 Rue Saint-Urbain**
Coin de la rue Sainte-Catherine, Montréal
122—1an

**The Liverpool London & Globe**
COMPAGNIE D'ASSURANCE
ACTIF - - - - - - - - $40,822,000
Montant placé au Canada: $1,000,000
DIRECTEURS AU CANADA
Hon. HENRY STARNES, Président.
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.
W. J. BUCHANAN, Ecr.
ANDREW FREDERIC GAULT, Ecr.
Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.
G. F. C. SMITH, Agent Général.
CYRILLE LAURIN, sous-agent pour la cité
Votre patronage est sollicité.
Bureau principal et succursale au Canada:
16 PLACE D'ARMES
Coin de la rue Saint-Jacques.
MONTREAL. 315—1a


## DERNIERES NOUVELLES

**Pour les dernières nouvelles voir en troisième page.**

**La Minerve quotidienne sera expédiée durant la session moyennant UNE PIASTRE payée d'avance.**

## PETITES NOUVELLES

—Le constable Hawthorne a arrêté un *pickpocket* du nom de John Lee. L'accusé a été pris au moment où il mettait la main dans la poche des femmes qui sortaient de l'église Saint-Patrice. On procède à l'enquête.

—La jeune Bessie Morley, horizontale, a été arrêtée pour ivresse. Elle paraissait tout à fait pleine d'entrain, quand les constables Gervais et Smith lui ont mis la main au collet, dans la rue Wolfe Condamnation: $5 d'amende ou 1 mois de prison.

—Un curieux phénomène vient de se produire à Sainte-Martine, comté de Châteauguay. La femme d'un citoyen de cette localité vient de donner le jour à une petite fille qui a douze orteilles, six sur chaque pied. L'enfant est très bien et a bonne envie de vivre.

—Depuis dix longs mois, Mme Bridget O'Neil, âgée de 45 ans, n'avait pas bu un verre de liqueur forte; mais, samedi, jour de la Saint-Patrice, elle n'a pu résister davantage. Le constable Murphy l'a cueillie au square Chaboilliez où elle se livrait à toutes sorte d'ébats. Le recorder-suppléant a condamné Bridget à $10 d'amende ou 2 mois de prison.

—Annie Nash, de la rue Saint-George, âgée de 50 ans, servante à ses heures, a pris, encore une fois, un verre de trop, et, le constable Belhumeur l'ayant arrêtée dans la rue Sainte-Hélène, elle a comparu en cour du Recorder. Ce n'est pas la première fois qu'elle a maille à partir avec la police. Elle a été condamnée à $5 d'amende ou 1 mois de prison.

—Arthur Lévesque, dont nous annonçons ailleurs l'arrestation par les détectives Arcand, Campeau et Gladu, a plaidé coupable de vol, en cour de Police, hier matin. Son confrère, James Kerr, cependant, persiste à nier, et proteste de son innocence. Le détective Gladu a retrouvé une magnifique montre d'or volée par l'accusé Lévesque chez M. Raby, No 624 rue Amherst. Procès aujourd'hui.

—La jeunesse athlétique de la partie Est vient d'organiser un club de baseball. Les élections ont donné le résultat suivant: Rodolphe Hétu, président; Georges Lapierre, 1er vice-président; Alf. Charbonneau, 2nd vice-président; Jos. Durocher, secrétaire-archiviste; T. Filiatrault, secrétaire-financier; Joseph Lapierre, sergent. Ce club compte déjà soixante-quinze membres.

—Un jeune homme du nom de John Davis, mouleur de la rue Ottawa, a été arrêté par les constables Patenaude et Riopel pour le vol d'un harnais chez un nommé Deschamps, sellier de la rue Murray. Il a été trouvé blotti sous une crèche dans l'écurie située en arrière de la maison. Le prisonnier a résisté d'une façon tellement violente que le constable a dû appeler son compagnon Riopel à son aide.

—Anna Labonté, de la rue Lagauchetière, 21 ans, de jolie tournure, est une pêcheresse d'un autre genre. Dimanche, vers une heure du matin, elle avait tendu ses filets dans la rue Lagauchetière, au coin de la rue Saint-André. Les constables Richard et McLaughlin l'ont surprise en faction et conduite au poste. $16 d'amende ou un mois de prison, telle est la punition infligée à la pauvre fille par le recorder suppléant.

—Le lieutenant Prévost et le constable Lavoie ont arrêté deux individus qui venaient de briser la vitrine de M. Léandre Gauthier, marchand de chaussures, No 1131 rue Notre-Dame. Les deux copains ont été pincés avant d'avoir pu rien enlever. Ils ont donné les noms de Daniel Holden, commis de la rue du Bord de l'Eau, et Roch Therrien, journalier de la rue Panet. Les accusés prétendent qu'étant ivres tous les deux, ils se sont pris de chicane et que l'un d'eux est tombé sur la vitre, mais qu'ils n'avaient pas l'intention de voler.

### Piano d'artistes

Jusqu'à ce jour, les Canadiens désireux de se procurer un piano de supériorité incontestable ont, avec de bonnes raisons, fait leur choix chez des fabricants américains en renom; même aux prix élevés occasionnés par les droits d'importation. A l'avenir l'on n'a plus dans cette obligation onéreuse; grâce à l'esprit d'entreprise de M. L. E. N. Pratte on peut désormais se procurer un instrument de fabrique canadienne parfaitement l'égal et, sous plusieurs rapports, supérieur aux instruments de marques étrangères de la plus haute classe.

Sans faire de bruit, sans chercher à attirer l'attention à coups de tamtam, sans rechercher les compliments, M. Pratte a travaillé sans relâche, huit années durant, avant de risquer son premier piano devant le public. Tout est fait scientifiquement dans cet instrument, tout a passé par une épreuve sévère et l'on peut dire sans crainte qu'aucun autre ne l'égale en solidité et en qualité propres à le rendre résistable aux variations climatériques.

Pour se rendre compte de l'excellente réputation dont jouit le piano "Pratte" dans le monde artistique, il suffit de lire les lettres flatteuses d'artistes européens et canadiens qui sont adressées à M. E. L. N. Pratte et n'importe quel connaisseur peut constater en examinant son piano, qu'elles sont justifiées, et que cet instrument exceptionnel fait honneur à l'art canadien. 159-1

### Compagnie Française Transatlantique

Liste des passagers de cabine, embarqués à New-York pour le Havre, à bord de "La Champagne", samedi, le 17 mars 1894:

M. Alfred Alexandre et enfant, M. Victor Brunot, M. et Mme Ballot, Mme Francis Collins, M. Courtes, M. René David, M. L. P. Garnier et deux enfants, M. Gugnet, Melle Emma Kahn, M. Adolphe Levy, M. Abraham Levy, M. John Lafarge, M. A. Lestrade, M. J. R. Laurancon, M. Urano Martinez, M. Maurice, Melle I. Nelson, M. S. Rambeau, Mme S. Rambeau, M. E. Tellier, etc.

MONGENAIS, BOIVIN ET CIE,
Agents
338 rue Saint-Paul
Montréal.

## HOTEL DE VILLE

**Séance spéciale du conseil**

**La question des incinérateurs renvoyée à la prochaine séance**

**Les comités spéciaux**

**Il n'est pas question de la gare de l'Est**

Le conseil de ville a eu une séance spéciale, hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire Villeneuve. Echevins présents: MM. Lefebvre, Turner, Jacques, Grothé, Lyall, Leclerc, Renesult, Smith, McBride, Hurtubise, Savignac, Brunet, Kennedy, Rainville, Dupré, Prénoveau, Beausoleil, Marsolais, Nolan, Costigan, Stevenson, Robert, Préfontaine et Hurteau.

A l'ouverture de la séance, le greffier soumet l'état des recettes de la compagnie des chars urbains pour le dernier trimestre. Nous avons déjà publié cet état.

M. John Wilson avertit le conseil que la construction d'un chemin de fer élevé dans la ville, causera beaucoup de dommages à ses propriétés et qu'il en tiendra la corporation responsable.

Cette lettre est envoyée au comité des chemins.

Le bureau d'hygiène de Saint-Henri envoie une résolution enjoignant à la ville de ne plus déposer de vidanges sur la ferme Gregory. Renvoyée au comité de santé.

Le comité des finances présente un rapport exposant qu'il a acheté une propriété de l'association Saint-Jean-Baptiste, située au coin des rues Craig et Gosford, pour y construire un édifice municipal destiné à recevoir les quartiers de la police et le bureau de santé, et il demande l'autorisation de vendre cette propriété, vu que le conseil a déjà acheté le château Ramezay qui sera suffisant pour la bibliothèque publique et autres départements.

L'échevin Beausoleil dit qu'il est absolument indispensable de trouver un endroit pour installer le poste central de police, la cour du Recorder et le bureau de santé. Le premier étage de l'hôtel de ville présente un spectacle vraiment disgracieux et en plus très malsain.

Le rapport est adopté.

Le comité des finances présente un autre rapport recommandant au conseil d'adopter le rapport du comité de santé au sujet de la morgue. MM. Dumaine et Cie s'engagent à fournir un édifice convenable qui pourra servir de morgue, au No 10 rue Perthuis, moyennant un loyer de $200 par année.

L'offre de la succession Dumaine se résume à ceci: La même maison qui était autrefois à la disposition de la ville et qui servait de morgue, et pour laquelle la ville ne payait pas un sou, sera utilisée de nouveau, après avoir subi quelques réparations, moyennant un loyer annuel de $200.

Le rapport est adopté sans discussion.

Le comité de santé recommande que le règlement concernant le plombage et le drainage, depuis longtemps devant le conseil, soit remis de nouveau sur l'ordre du jour.

Adopté.

La compagnie d'exposition de Montréal ayant offert une certaine partie de son terrain pour déposer les vidanges pendant un certain temps, cette offre aurait été acceptée si l'échevin Leclaire, le seul, n'y eût fait opposition.

Nous devons ajouter que la compagnie s'engage à désinfecter les déchets.

Le rapport du comité de santé qui a accepté cette offre, sera soumis de nouveau à la prochaine séance.

Un rapport du comité des chemins pour le pavage en asphalte de la rue Notre-Dame, entre la rue Lacroix et l'avenue Papineau, est adopté après une longue discussion.

Le rapport du comité des finances et du comité des chemins au sujet de l'ouverture de la rue Stanley est adopté.

Le rapport du comité des finances au sujet de la construction des incinérateurs formera le premier ordre du jour de la prochaine séance.

L'échevin Lefebvre demande si la compagnie des chars urbains se propose de continuer sa voie dans le nouveau quartier Saint-Denis jusqu'aux limites de la cité.

L'échevin Préfontaine répond que la compagnie a reçu des instructions à cet effet.

L'échevin Savignac expose que la compagnie des chars urbains ne remplit pas son contrat, du moins en ce qui concerne le quartier Saint-Louis, car elle s'obstine à faire descendre les chars de la rue Ontario sur la rue Saint-Denis ou la rue Bleury, alors qu'ils doivent défiler par la Saint-Laurent. Tous les hommes de commerce demandent que la compagnie s'en tienne à son contrat, mais la compagnie fait toujours la sourde oreille.

L'échevin Préfontaine dit qu'il donnera instruction à l'ingénieur de la cité d'avertir la compagnie.

LES COMITÉS SPÉCIAUX

Le premier ordre du jour est la formation des comités spéciaux. Le

COMITÉ D'ANNEXION

se composera comme suit: les échevins Préfontaine, Lyall, Lefebvre Savignac, Robert et Smith.

Un nouveau comité est formé, le

COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Son Honneur le maire sera le président, les membres choisis sont les échevins Préfontaine, Beausoleil, Rainville, Robert, Brunet, Leclerc, Costigan, McBride, Nolan, Smith, Lefebvre et Turner.

A 6 heures, une motion d'ajournement a été adoptée par un vote de 12 contre 11, de sorte que le second ordre du jour, qui avait trait à la gare de l'Est, a été forcément ou intentionnellement renvoyé à plus tard.

### Comité des finances

Le comité des finances a siégé à 2 heures, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Hurteau. Le rapport du département de santé, au sujet de la construction de trois incinérateurs a été soumis. Le comité, après une longue discussion, a décidé de recommander au conseil la construction d'un seul incinérateur comme essai. Si le résultat est satisfaisant, on avisera ensuite. Comme nous le disons plus haut, dans notre compte-rendu du conseil, le rapport fera le premier ordre du jour de la prochaine séance.

Au sujet de la gare de l'Est, voici comment les avocats de la cité définissent les obligations de la ville envers la compagnie du Pacifique:

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 16 mars 1894.

Au Président et aux
Membres du Comité
des Finances.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les considérations suivantes que nous avons rédigées en réponse à la question qui nous a été soumise à votre dernière assemblée, savoir: "sur la possibilité de "faire cette expropriation (pour la gare "de l'Est) dans l'état actuel des finances "de la cité, et vu la législation adoptée à "la dernière session".

Par le statut 57 Victoria, chapitre 55, il est décrété que: "Les actes ou conventions intervenus entre la cité de Montréal et *The Canadian Pacific Railway Company*, le 19 décembre dernier, et toutes les conditions et stipulations y énoncées, sont ratifiés et confirmés, et les parties contractantes sont autorisées à en remplir et exécuter les conditions selon leurs termes et teneur; et pouvoir est octroyé aux dites parties de faire toute acte nécessaire pour mettre à effet les dits actes ou conventions suivant l'intention des parties contractantes".

Il est stipulé dans la convention que:

"Art. 1—La corporation s'engage à acquérir et transporter à la compagnie une étendue de terrain, dans la cité de Montréal, borné au nord par la rue Craig, à l'est par la rue Lacroix, au sud par la rue Notre-Dame et à l'ouest par la rue Berri, y compris les rues enclavées dans cette étendue;

"Art. 2—La corporation s'engage à construire et maintenir un pont pour les voitures le long de la rue Notre-Dame, depuis la rue Berri jusqu'à la rue Lacroix, à une hauteur telle que le terrain au-dessous puisse servir pour une exploitation de chemin de fer;

"Art. 7—La corporation s'engage à fournir et payer à la compagnie, à titre d'aide pour la construction et l'installation du dit bâtiment (la gare), la somme de $150,000;

"Art 9—La corporation doit transporter la dite propriété comme susdit, le ou avant le 1er septembre prochain (1894), ou à telle autre date, dont les parties pourront convenir, et la compagnie doit compléter les bâtiments comme susdit, le ou avant le 30 novembre 1896, ou à toute autre date, dont les parties pourront convenir;

"Art. 10—Toutes les clauses précédentes devront entrer en vigueur et lier les parties susdites respectivement aussitôt que cette convention aura été confirmée par une loi, à la législature de Québec."

Le statut adopté à cet effet par la législature a reçu sa sanction le 8 de janvier dernier.

La difficulté qui se présente résulte de ce que, par le statut de la même session, section 13, "le pouvoir d'emprunter de la dite cité, pour les quatre années à venir, est limité à quinze pour cent d'un montant cotisé n'excédant pas la somme de $160,000,000, et ensuite ce pouvoir sera limité à quinze pour cent du montant cotisé sur les propriétés imposables; et il est convenu qu'un million de piastres provenant d'emprunt en vertu du pouvoir ci-dessus, sera employé à solder les engagements annuels de $375,000, répartis dans la période des quatre années à venir pour couvrir les améliorations permanentes durant ce temps; toute autorisation de contracter quelque emprunt spécial, non encore effectué, est cancellée et la cité ne pourra effectuer aucun emprunt spécial."

Et l'on se demande si la limite d'emprunt ainsi fixée peut être dépassée, au cas où elle ne suffirait pas pour subvenir aux frais d'exécution des conventions du 19 décembre dernier.

On voudra bien remarquer que le statut, chapitre 55, ne donne pas à la cité une option ou un simple pouvoir d'entrer en négociations avec la compagnie, mais au contraire il s'exprime d'une manière impérative; il ratifie et confirme la convention et par conséquent lui impose une obligation à laquelle elle ne peut légalement se soustraire; il y a plus, il lui donne un pouvoir illimité de faire tout acte nécessaire pour mettre à effet les conditions de l'arrangement.

En l'absence même de dispositions aussi positives, on trouve, à la section 25 des Statuts Refondus de Québec, le principe que l'autorisation de faire une chose comporte tout les pouvoirs nécessaires à cette fin, et ce principe est reproduit au paragraphe 16 de l'article 17 du Code Civil.

La règle concernant l'interprétation des statuts, qui veut que toute loi porte son plein et entier effet, que l'intention du législateur reçoive son accomplissement, est applicable ici, et il nous semble qu'en présence de termes aussi clairs que ceux dans lesquels l'obligation est imposée à la cité, il n'y a aucun doute possible, à moins que l'on ne prétende que le statut chapitre 55 anéantit le chapitre 56—prétention qui détruirait la règle que nous venons de poser, et qui est tirée de l'article 13 des statuts refondus.

En résumé, nous en sommes arrivés à la conclusion que si, pour remplir ses engagements dans l'espèce, il est indispensable à la ville de se procurer certaine somme au delà de la limite d'emprunt fixée par la charte et ses amendements, toute opération financière qui aura pour but de mettre la cité à même d'exécuter ses obligations, sera valable et dans les limites de la légalité.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs.

Signé,

ROUER ROY,
L. J. ETHIER,
Avocats de la Cité.

LA MORGUE RESTERA A LA MEME PLACE

Le comité de santé a siégé hier. L'échevin Beausoleil présidait. Etaient présents: les échevins Brunet, Hurtubise, Leclerc, Nolan, Lyall, Turner, Savignac et Jacques.

Le président a lu un rapport du médecin en chef du département d'hygiène déclarant que MM. Dumaine et Cie font faire à l'ancienne morgue de la rue Perthuis des réparations importantes, et que la cité peut avoir tout de suite ce local pour $200 d'ici au 1er mai 1895. MM. Dumaine et Cie s'engagent à chauffer, éclairer et tenir l'établissement en parfait ordre.

L'échevin Brunet dit que la morgue d'une ville considérable comme Montréal doit être située sur une rue très passante, et non dans un endroit écarté. Pour l'identification des cadavres, cela est important.

Le coroner MacMahon est bien de l'opinion de l'échevin du quartier Saint-Jacques, mais il croit que le temps presse et que l'on ne saurait attendre davantage. La ville se trouve actuellement sans morgue, sans endroit où placer les cadavres. La morgue de la rue Perthuis est prête; elle est en outre convenablement aménagée.

M. Alpin, de la rue Notre Dame, offre à la ville une maison sur cette rue au prix de $300 par année.

Le comité charge le Dr Laberge et le coroner MacMahon d'aller visiter la maison. Ces messieurs reviennent quelques minutes après, et déclarent que la morgue de la rue Perthuis est supérieure sous tous les rapports.

L'échevin Lyall propose que des soumissions soit demandées pour l'établissement de la morgue, mais l'échevin Leclerc déclare qu'il ne serait pas sage de laisser plus longtemps la ville sans morgue et il demande que les offres de MM. Dumaine et Cie, soient acceptées. Les échevins Brunet, Lyall et Turner votent contre l'amendement et MM. Hurtubise, Nolan et Leclerc votent pour.

L'échevin Beausoleil donne sa voix prépondérante en faveur de l'amendement de l'échevin Leclerc.

La question de l'enlèvement des vidanges dans l'ouest revient sur le tapis. Le président donne lecture d'une lettre du maire de la Côte Saint-Paul, qui déclare n'avoir aucune objection à ce que la cité fasse déposer ses vidanges sur la propriété de M. Francis Jarry. L'échevin Jacques croit que le meilleur moyen de sortir de la difficulté est d'accepter l'offre de M. Jarry.

L'échevin Brunet dit que la ferme Jarry est située trop loin. "Il faudra dit-il, tripler le personnel du département. Pourquoi ne pas accepter l'offre de la compagnie de l'exposition; ce n'est que temporaire".

L'échevin Lyall propose que les vidanges soient transportées au nord des terrains de l'exposition, mais l'échevin Leclerc n'en veut pas entendre parler. "Il a été parfaitement entendu, dit-il, que la ville serait partagée en trois sections; on n'a pas le droit maintenant de vouloir transporter les vidanges de l'Ouest au village Saint-Jean-Baptiste; nous ne souffrirons certainement pas cela".

Finalement, la proposition de M. Lyall l'emporte sur le vote suivant: Pour: Lyall, Turner et Brunet; contre: Hurtubise et Leclerc.

L'échevin Leclerc: "C'est bien. Mais vous ne réussirez pas devant le conseil, soyez-en sûrs!"

Le comité décide d'acheter sept autres chevaux pour remplacer ceux qui sont épuisés; ces derniers seront vendus.

Le président porte à la connaissance du comité les travaux des diverses branches du département, durant la semaine dernière, puis on décide de remettre sur les ordres du jour le projet de règlement de plomberie.


**A. S. BROSSEAU, L. D. S.,**
CHIRURGIEN-DENTISTE
Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.
54-1a.


### LES VOLS

PLUS CONSIDERABLES QUE JAMAIS

La police est sur pied nuit et jour et fait de son mieux pour débarrasser la ville des nombreux voleurs qui la pillent depuis quelques mois.

Le détective Robinson a arrêté un nommé Camille Lanctot, de la ruelle Saint-Hypolite, sous l'accusation d'avoir enfoncé le magasin de M. S. Superior, rue Craig, et d'y avoir enlevé des marchandises pour environ $250.

Son procès est fixé à ce matin et on s'attend à de nouvel es arrestations.

On ne se contente pas de voler individuellement, on vole en famille. C'est bien le cas de Maria O'Reilly qui est accusé conjointement avec son fils d'avoir volé un paletot et deux bonnets en fourrure, la propriété de M. Michael O'Rourke, No 11 rue Chenneville.

Maria O'Reilley a été mise en état d'arrestation au moment où elle offrait en vente à vil prix au mont-de-piété de Moss, rue Notre-Dame, l'objet de ses rapines.

Traduite devant la cour, elle a déclaré qu'elle était innocente.

Son jeune fils Arthur a aussi été arrêté sous soupçon d'être l'auteur du vol. La mère ne serait dans ce cas accusée que de recel.

Le jeune garçon dit qu'il a trouvé ces effets dans une vieille maison inhabitée, coin des rues Lagauchetière et des Inspecteurs.

Mais la police est allée visiter l'endroit désigné et ne croit pas, vu que l'accès de la maison est très difficile, qu'un enfant aurait pu s'y introduire.

Dans tous les cas, le procès des accusés aura lieu aujourd'hui et leur innocence sera proclamée ou leur faute mise à découvert.

Un vol d'une nouvelle espèce a été commis à Saint-Henri et fait beaucoup de bruit.

Un nommé Bernatchez, rue Sainte-Emilie, a été accosté sur les chars par un étranger, qui lui a demandé de lui changer un billet de banque de $100. Bernatchez n'hésita pas, sans se douter que ce billet de banque, qui lui était donné en échange de ses espèces, n'était autre chose qu'un "fac-simile" d'un billet de $100 donné comme marque d'encouragement à leurs élèves par les Frères du Mont Saint-Louis.

Bernatchez fut arrêté pour avoir offert ce faux chèque en paiement du prix de certaines marchandises achetées chez un marchand de la rue Saint Jacques-Ouest.

Traduit devant la cour, il expliqua sa position de "plumé" et fut relâché, en jurant mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

### POUR LES DAMES ET LE DEMOISELLES

COLLERETTES EN FOURRURES

MODE DU PRINTEMPS

C'est la grande mode, ce printemps, de porter des collerettes en fourrures. Nous en avons importé des milliers que nous vendons extrêmement bon marché, argent comptant et à crédit, aux prix les plus raisonnables. Toutes les dames et les demoiselles des grandes villes de Londres, Paris, New-York, etc., portent des collerettes en fourrures; c'est la mode du printemps. Nous en avons déjà vendu un grand nombre, et nous avons de nouvelles demandes chaque jour. Que les dames et les demoiselles de Montréal s'empressent de venir faire leur choix. Nous leur offrons une belle occasion de se procurer une belle et bonne collerette en fourrure à bien bon marché. Ne pas oublier, non plus, notre magnifique assortiment de manteaux et pardessus en caoutchouc pour dames et messieurs, à des prix bien modérés et à des termes très faciles. Chas Desjardins et Cie, 1537 rue Sainte-Catherine. 157-4

### Le "Prix Courant"

Le dernier numéro du *Prix Courant*, numéro spécial, publié à l'occasion du printemps, fait honneur à ses éditeurs et aux écrivains qui l'ont rédigé.

Forme élégante, dessins et couleurs d'un fini, d'une variété et d'un coloris remarquables, impression de luxe et 99 pages d'écrits bien pensés et bien faits font de cette publication une œuvre réellement à part. Le journalisme canadien ne peut que gagner à de semblables entreprises, comme le public commercial et littéraire en retirer profit et avantage.

Nos félicitations à notre confrère.


**Pendant plus de 50 ans**

Le Sirop Rafraîchissant de Mme Winslow a été en usage pour les enfants de toutes les dentitions des enfants. Il plaît à l'enfant, amollit les gencives, adoucit la douleur, guérit de la colique et est le meilleur remède contre la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.


### Malles européennes

Les malles pour l'Europe seront fermées comme suit cette semaine:

Aujourd'hui à 7 h a m, malle supplémentaire, par le Majestic.

Jeudi à 6 h p m, par le Campania, ligne Cunard.

Jeudi à 7 h p m, par le Vancouver, ligne Dominion.

Vendredi à 6 h a m, malle supplémentaire par le Vancouver.

Vendredi à 7 h a m, malle supplémentaire par le Campania.

Jeudi à 6 h p m, par La Bretagne, ligne Transatlantique.


J.G. A. Gendreau chirurgien-dentiste 20 rue Saint-Laurent Montréal. Extraction de dents sans douleur, par l'électricité et par anesthésie. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Téléphone Bell 2812. 240-1an


### Incendie à Longueuil

Les hangars de la compagnie du Richelieu à Longueuil ont été détruits par le feu. On croit que cet incendie est l'œuvre d'un incendiaire. Les dommages sont considérables.

### Evasion

Trois personnes se sont évadées des cellules de la cour de police, Daniel Mooney, Charles Young et Michael Ennis, trois voleurs de profession. Le dernier a été arrêté de nouveau, mais les deux autres sont encore au large.


**Dentiste**

M. Louis Franchère, chirurgien dentiste, vient d'ouvrir son bureau au No 121 rue Saint-Denis, coin de la rue Dorchester. 268—2m


## Mardi, 27 Mars

La séance d'adieu que le Cercle Ville-Marie donnera à M. le chanoine de Montigny, le mardi de Pâques, sera probablement la plus brillante fête littéraire de la saison.

En succédant aux prédicateurs des précédentes stations, M. de Montigny acceptait un redoutable héritage; il a, du premier coup, conquis une sympathie qui n'a fait que croître de jour en jour. Aussi l'élite de la société de Montréal se donnera-t-elle rendez-vous dans la salle du Cercle pour l'entendre et l'acclamer une dernière fois.

Inutile de dire que la voix nette et forte qui atteignait si facilement les auditeurs de Notre-Dame se fera entendre sans peine, et de tout le monde dans un moindre vaisseau.

La salle du Cercle Ville-Marie s'est toujours trouvée trop petite pour les circonstances de ce genre; aussi, ceux qui tiennent à avoir leur place, feront-ils bien de la retenir au plus tôt.

Les billets sont déposés chez MM. Cadieux et Dérome, Granger Frères et à la bibliothèque paroissiale.

### REVUE JUDICIAIRE

LA CAUSE CÉLÈBRE

La requête en appel du jugement du juge Taschereau ayant été rejetée, la cause célèbre devait être appelée hier matin. M. Geoffrion déclara à la cour, présidée par M. le juge Pagnuelo, qu'il venait de recevoir un avis de M. Saint-Louis dans lequel ce dernier déclare qu'il n'agit plus en qualité de procureur de la demanderesse. Nous avons, dit M. Geoffrion, après la décision de M. Wurtele, donné avis à la compagnie demanderesse que nous procéderions aujourd'hui et maintenant M. Saint-Louis se retire de la cause.

Il prétend qu'en vertu de l'article 201, la partie dont le procureur se retire dans l'instance doit procéder sans délai à la nomination d'un autre procureur.

M. Saint-Louis dit à la cour que l'avis de procéder ne lui a été signifié que le matin au greffe, au moins il ne l'a eu que le matin. Quant à lui-même il se croit obligé de donner certaines explications au tribunal. Ma manière de procéder, dit-il, ne rencontre pas les vues de ma cliente qui exige une procédure pour laquelle je ne me sens pas d'aptitude et encore moins d'inclination.

M. Geoffrion demande que, comme l'honorable M. Taillon est obligé de s'absenter jusqu'au 16 avril, pour des affaires publiques, la cause soit fixée à cette date.

Le juge—Je la fixerai bien à cette date, mais elle devra subir le sort de toutes les autres causes sur le rôle: elle sera appelée à son tour.

M. Taillon parle de la position exceptionnellement pénible dans laquelle se trouve Mgr Mgr Fabre, qui est retenu comme prisonnier dans son palais archiépiscopal et demande qu'un ordre spécial soit accordé pour que la cause soit plaidée sans faute à l'enquête et mérite, le 16 avril.

Le juge dit qu'il ne peut accorder cette demande, et après pourparlers entre les avocats et le greffier, la cause est continuée au 10 avril prochain.

La *Canada-Revue* n'a plus de procureur *pro tempore*.

Mais nous est avis que M. Saint Louis reprendra bientôt ses mêmes fonctions. Le tour est joué: réussira-t-il?

LES ÉLECTIONS

La contestation de l'élection de M. Péchevin Jacques sera plaidée au mérite le 27 courant; les objections préliminaires dans les contestations des élections des échevins Farrell, Beausoleil et Tansey seront plaidées le 29 courant.

Hier matin, M. Bisaillon a présenté sa motion pour faire retrancher de la requête de Brunet *et al* va le maire Villeneuve, certaines allégations comme étant trop vagues et illégales.

### SAISIE DE VIANDE

AU MARCHÉ BONSECOURS

Nous avons parlé hier d'une saisie de viande qui a été pratiquée au marché Bonsecours.

Cette viande—poulets et dindons,—trop maigre et trop gâtée arrivait de la campagne.

Nous avons pris des renseignements depuis sur ce qui se passe au marché Bonsecours et nous avons été fier de constater que la plupart des bouchers qui y tiennent des étaux font un commerce honnête. Leur viande est des plus succulentes et des mieux apprêtées.


**Ne Vous**
fâchez pas contre la cuisinière si la pâtisserie n'est pas exactement a votre goût; ne vous
**En Prenez Pas**
non plus à votre femme, ce n'est pas peut-être sa faute, non plus. Cela peut provenir du saindoux dont elle se sert.
Le saindoux est indigeste, vous le savez bien. Mais si vous voulez que
**Votre**
Pâtisserie, vos gateaux, vos tartes, vos petits pains et votre pain soient toujours agréables au goût et parfaitement digestibles, achetez la nouvelle graisse de cuisine La "Cottolene" et vous rendrez heureuse votre
**Femme**
En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres. Fabriquée seulement par
The N. K. Fairbank Company,
Rues Wellington et Anne, Montreal.

**Librairie Française**
L. DERMIGNY
126 W. 25TH ST NEW-YORK
SUCCURSALE A MONTREAL
1608 RUE NOTRE-DAME
SEUL AGENT ET DEPOSITAIRE DU PETIT JOURNAL de PARIS, de son supplément colorié et du JOURNAL ILLUSTRE pour le Canada et les Etats-Unis.
Dépôt des principaux journaux de Paris, notamment: Petit Parisien, Soleil du Dimanche, l'Echo de la Semaine, l'Univers Illustré, le Figaro, etc., Journaux de modes et scientifiques.
Abonnements à toutes revues ou publications.
Ordres pour livres promptement exécutés.
250—2m

**TOUJOURS VRAI.**

**RHUMATISME.**—Le Col. David Wylie, Brockville, Ont., dit: "Je souffrais du rhumatisme violent dans les chevilles du pied, impossible de me tenir debout; je me suis frotté de
L'HUILE ST.-JACOB.
Le lendemain je pouvais marcher sans douleur."

**NÉVRALGIE.**—Mr. James Bonner, 158 Yonge St. Toronto, Ont. écrit: "L'huile St.-Jacob est le seul remède qui m'a dégagé de la névralgie et m'a guéri effectivement."
C'EST LE MEILLEUR MOYEN.

**MANLY STRENGTH & VIGOR.**
**How Lost. How Restored.**
FREE by mail. A high class medical work on nervous men, exhausted vitality, errors of youth and all weakness of men sent to any address in plain cover. Send for free copy to J. H. STITT & Co., Colchester, Conn.

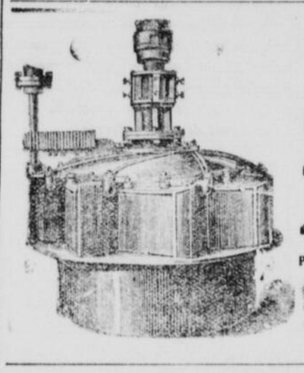

**Wm. KENNEDY & Fils**
OWEN SOUND, Ont.
INGENIEURS MECANICIENS et Hydrauliques
Seuls Fabricants au Canada de
**TURBINES**
VERTICALES ET HORIZONTALES
"New AMERICAN"
Puissantes, économiques et durables. Elles ne sont surpassées quant à leur efficacité générale. Ce sont les meilleures roues hydrauliques pour mettre en mouvement les machines électriques. On s'occupe aussi de la disposition et de la fabrication des tours. Appareils de qualité supérieure, tels Arbres de Couche, Poulies, pour les Usines à Electricité ou l'eau est le pouvoir moteur 113-f.

BY ROYAL WARRANT TO HER MAJESTY THE QUEEN.
**DEWAR'S**
PERTH
**WHISKY**
22 médailles lui ont aussi été décernées, et il a gagné la plus haute récompense qu'Edinburg accorde, le titre de
Home of Scotch Whiskies,
en 1890, le plaçant au-dessus de tous les concurrents.
Il n'y a pas un seul Whisky au monde qui ait une aussi grande réputation.
Ne l'avez-vous pas essayé?


MONTREAL, MARS 1894

# BULLETIN MENSUEL DES POSTES

## SOMMAIRE.

**VOIES FERREES**

| DIRECTION. | Malles

# La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

FONDÉ EN 1826

PAR AUGUSTE NORBERT MORIN ET LUDGER DUVERNAY

Imprimé et publié à Montréal, au No 1616 rue Notre-Dame, coin de la rue St-Gabriel

PAR

EUSEBE SENECAL

JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

Edition quotidienne, livrée à domicile ... $6 00
Edition quotidienne, par la poste..... 5 00
Edition hebdomadaire de 8 pages ..... $1 00
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces, 10 cents la ligne, 1ère insertion 5 cents la ligne les insertions subséquentes. Toutes réclames seront payées 20 cts la ligne Naissances, mariages et décès, 25 cents pour trois lignes.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutés dans les derniers goûts et à des prix modérés.

Toutes communications doivent être adressées à LA MINERVE, MONTRÉAL.

TELEPHONE No 324.

CANADA

MONTREAL, 20 MARS 1894.


## AU LAC SAINT-JEAN

La région du Lac Saint-Jean offre de tels avantages à la colonisation que le courant d'émigration vers ces terres fertiles devient de plus en plus rapide. Aussi le gouvernement provincial porte-t-il de ce côté une louable sollicitude. La construction d'une voie ferrée jusqu'à Roberval a donné un nouvel élan au mouvement si heureux qui retient au pays les forces vives de la nation.

Nous ne saurions trop encourager ceux qui veulent assurer un patrimoine stable à leur famille, de se diriger vers cette vaste et riche contrée du nord où l'on trouve à profusion les deux éléments essentiels de la colonisation, l'eau et le bois.

Déjà de grands progrès se manfestent. L'organisation d'un service de navigation à vapeur relie les établissements disséminés aux alentours du Lac Saint-Jean, au point central de communication, à Roberval. Les grandes rivieres, la Peribonca et la Mistassini sont navigables sur la plus grande partie de leur cours. Le transport des meubles, instruments aratoires, animaux, sera facilité, et le voyage des colons pourra aisément s'effectuer, grâce au service d'un bateau à vapeur. Le débouché à Roberval est ainsi ouvert aux produits agricoles de toutes sortes, récoltés sur ces terrains aussi féconds que salubres.

On peut dire que le comté de Chicoutimi et Saguenay est celui de la province qui a le plus augmenté en population dans les vingt dernières années. En effet, la population de ce comté qui, en 1871, n'était que de 18,516, a atteint le chiffre de 38,281. C'est un résultat surprenant qui prouve, une fois de plus, que les missionnaires et les apôtres de la colonisation n'ont pas déployé leur énergie, leur zèle, n'ont pas dépensé leur patriotisme, en pure perte.

Nous recevons d'un correspondant, entièrement dévoué à la colonisation de la région du Lac Saint-Jean, des renseignements particuliers qui montrent bien l'activité déployée par le gouvernement en faveur des colons et des courageux pionniers de cette région. Une magnifique perspective est ouverte à nos nationaux qui ont le bras et le cœur forts. On peut en juger par ce qui suit.

On construit actuellement au Lac Saint-Jean un bateau à vapeur pour faire le service entre le terminus du chemin de fer, à Roberval, et les nouveaux établissements fondés dernièrement sur les bords des rivières qui tombent dans le lac, du nord et de l'ouest.

Le principal de ces établissements est celui qui a été fondé l'année dernière sur la rivière Mistassini, par les Pères Trappistes d'Oka ; il s'y réalise des progrès si rapides qu'il y a déjà pas moins de deux cents lots pris par des colons. Il y a aussi de nouveaux établissements sur les rivières Ashuapmouchouan, Ticouapé, Péribonca et Rivière à La Pipe où se trouvent les meilleures terres de la région du Lac Saint-Jean ; mais les distances entre ces établissements sont très grandes. Même celui des Pères Trappistes se trouve à cinquante milles du chemin de fer à Roberval, les colons commencent à demander avec instance l'extension du chemin de fer. Cette entreprise coûterait près d'un million de piastres ; le gouvernement ne pourrait y songer actuellement. Mais, il a résolu d'utiliser les différentes rivières comme voies de communication, au moyen d'un bateau à vapeur qui voyagera entre Roberval et les nouveaux établissements. Ce bateau devant être d'un faible tirant d'eau, seulement dix-huit pouces, pourra naviguer sur les rivières, même lorsque l'eau sera très basse.

Il y a peu de personnes qui ont une idée de la largeur des rivières qui tombent dans le lac Saint-Jean ; la Péribonca et la Mistassini, par exemple, sont, à leur embouchure, plus larges que le Saint-Laurent à Québec. La Péribonca a près de cinq cents milles de long ; c'est une rivière aussi considérable que l'Ottawa. La Mistassini, avec ses différentes branches, a probablement trois cents milles. Sans doute ces rivières ne sont pas navigables sur toute la longueur, mais elles le sont cependant sur un assez long parcours, pour être de la plus grande utilité aux établissements de la colonisation. Le gouvernement de la province, et en particulier l'honorable M. Beaubien, qui porte le plus grand intérêt à la colonisation de cette vaste région méritent les plus chaudes félicitations pour cette sage mesure administrative.

Aux renseignements qui précèdent, nous pouvons ajouter que l'honorable M. Beaubien a conclu un arrangement avec M. Beemer, relativement à cette communication par bateau à vapeur, entre les établissements de colonisation et le terminus du chemin de fer du Lac Saint-Jean ; aux termes de cet arrangement, la construction du bateau à vapeur et les frais de navigation sont à la charge de M. Beemer, mais le commissaire de l'agriculture lui accorde une subvention annuelle, à être prise sur l'octroi de la colonisation, pour le service d'une ligne au moyen de ce bateau à vapeur. C'était le meilleur moyen, et le plus pratique, pour mettre ces établissements en communication avec le chemin de fer. Ainsi que l'a dit Pascal, les rivières sont des chemins qui marchent, et celles dont nous venons de parler sont les meilleurs chemins de colonisation qu'on puisse désirer.

## Les Ecoles de Manitoba

Selon moi, il ne serait pas prudent, aujourd'hui que la question est soumise aux tribunaux, de nous en occuper ici, vu que nous risquerions ainsi de soulever des préjugés qu'il vaut mieux ne pas réveiller. Il est même possible que, sur cette question comme sur la question de prohibition, nous n'ayons jamais à en reparler ; *car si la cour décidait que le gouvernement n'a pas le droit d'intervenir, c'en serait fait pour toujours de la question, qui se trouverait dès lors enterrée.*

WILFRID LAURIER.

## Courrier Politique

*(De notre correspondant spécial)*

M. Charlton, les officiers de douane et les questions religieuses—La concurrence par les Chinois—Divagations de M. Martin.

Ottawa, 19.

L'événement de la journée a été le " Maiden Speech " de M. Jos. Martin. Le spectacle ne manquait pas d'intérêt. Pendant toute l'après-midi la Chambre s'était ennuyée à entendre MM. MacDonald, McMillan et Mills. Seul un incident que nous raconterons plus loin était venu distraire les députés. A 6 heures, M. Martin se levait pour parler lorsque la séance fut suspendue.

A 8 heures la majorité des députés étaient à leur siège. M. Martin commença son discours dans l'hésitation et la gêne ; il lui fallut près d'une demie heure pour prendre à peu près son aplomb. Ceux qui s'attendaient à entendre un grand orateur ont été fort désappointés. M. Martin n'est pas sorti de la banalité, excepté lorsqu'il a eu à parler de son attitude sur la question scolaire.

Les libéraux l'ont chaleureusement applaudi, lorsqu'il s'est levé pour parler et les députés libéraux français l'ont acclamé comme les autres ; seulement ils semblaient un peu mal à l'aise. A chaque applaudissement qu'ils lui donnaient ils regardaient les députés conservateurs et paraissaient hésitants, mais l'esprit de parti a été plus fort chez eux que la dignité.

Entre autres choses, M. Martin a reproché à sir John Thompson d'être un *turn coat*, un traître à la religion protestante. Toute la députation libérale a applaudi, M. Laurier et les députés libéraux de Québec tout comme les députés libéraux anglais.

Ovation à M. Martin

Après la séance de la Chambre, M. Martin a été l'objet d'une nouvelle ovation dans la salle de réunion des libéraux. On s'en est donné à cœur-joie. L'accolade du destructeur des écoles catholiques de Manitoba avec les prétendus défenseurs des mêmes écoles a été complète et surtout bien remarquée.

Gouverneur ou vice-roi

L'honorable M. Mills s'est mis dans une impasse assez ridicule aujourd'hui. Il avait fait un long discours pour prouver que le gouvernement avait eu tort de désigner, sous le titre de vice-roi, le gouverneur-général, dans le discours du trône. Lorsqu'il eut bien accumulé citations sur précédents, textes sur autorités, sir John Thompson, dans un discours de quelques minutes, lui rappela l'exemple de lord Dufferin qui avait maintes fois pris ce titre, puis il rappela le dernier discours du trône, que le gouvernement Mackenzie, dont M. Mills faisait partie, mit dans la bouche du même gouverneur et où ce titre de vice-roi est donné au représentant de la reine. Impossible de décrire l'embarras de M. Mills, qui est resté tout boiteux de son faux pas.

Les libéraux se sont enfin fatigués de parler. L'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée sans amendement et le travail sérieux de la session va commencer de suite, car on sait qu'il ne peut rien être fait avant que l'adoption de l'adresse ne soit venue dire que la Chambre a confiance dans le gouvernement. Néanmoins, on croit que les libéraux feront l'impossible pour empêcher le ministre des finances de prononcer le discours sur le budget mercredi.

M. Charlton a donné avis qu'il demandera si le montant qui a été payé, depuis trois ans, aux officiers de douane pour leur part dans les saisies d'articles entrés en contrebande, a été remis aux propriétaires de ces articles lorsque les saisies n'ont pas été maintenues.

M. Charlton manifeste toujours beaucoup d'intérêt aux questions religieuses. Il demandera la production d'un tableau des terres publiques concédées, au Manitoba et au Nord-Ouest, depuis le 1er janvier 1880, aux diverses dénominations, sectes et corporations religieuses et aux églises, la date de telles concessions, la superficie des terres concédées, le nom de la corporation ou société qui a reçu ces terres, etc.

Les ouvriers Chinois

La concurrence que les Chinois font aux blancs, sur la côte du Pacifique, crée dans ces régions de vifs mécontentements. On allègue que les Chinois vivant avec une frugalité que les blancs ne peuvent pas imiter, acceptent des salaires infimes, mais qu'ils ne contribuent en rien à la prospérité du pays. Or il paraît que les autorités impériales emploient les Chinois de préférence aux blancs, pour les travaux des fortifications d'Esquimalt. M. Prior va demander au gouvernement d'intervenir, pour faire cesser cet état de choses.

Visiteurs intéressés

M. le chevalier Drolet est ici, mais se montre fort discret sur le but de son voyage ; néanmoins, d'aucuns disent que M. Drolet vient tenter un effort auprès de ses amis libéraux pour les empêcher de voter contre la ratification du traité franco-canadien.

M. le baron de Polinière, de Montréal, est à Ottawa ; il a eu une entrevue avec le comité de revision du tarif, pour demander la réduction des droits sur certains articles dont il se sert pour la fabrication des encres d'imprimerie et autres.

Les avis de motion

Il n'a pas été donné moins de 64 avis de motion aujourd'hui. L'ouvrage ne manquera pas durant la présente session.

Une délégation des députés du Nouveau-Brunswick a eu aujourd'hui une entrevue avec M. Foster pour lui demander des réductions des droits sur les machines agricoles, etc.

L'honorable M. Daly a donné avis d'un bill pour amender l'acte de la représentation du Nord-Ouest. Le but de ce bill est de donner au Nord-Ouest le scrutin secret aux élections fédérales.

M. Laurier demandera la production de toute correspondance avec sir Charles Tupper au sujet de la déclaration suivante de lord Dufferin, ministre anglais à Paris, et de sir Charles, à M. Develle, ministre français des affaires étrangères : " Le 6 février 1893, nous prenons l'occasion de confirmer ce que nous avons déjà dit à Votre Excellence durant les conférences (sur le traité franco-canadien), savoir, que le parlement canadien, désireux de favoriser le développement des relations commerciales entre les deux pays, a voté une subvention de £100,000 dans le but d'établir une ligne de steamers entre un port canadien et un port français."

M. Laurier attirera aussi l'attention de la Chambre sur la demande du gouvernement américain de soumettre à une inspection, par ses officiers, à Québec, les émigrants en route pour les Etats-Unis.

M. Delisle demandera la production de tous les documents concernant l'établissement d'une ligne de steamers rapide entre l'Europe et le Canada.

M. Fairbairn demandera si le gouvernement a reçu avis des autorités impériales de leur intention de lever l'embargo sur les bestiaux canadiens exportés en Angleterre.

Demande de documents

M. Martin a annoncé aujourd'hui qu'il demandera une liste des noms des personnes employées par le gouvernement au sujet de l'exposition de Chicago, la nature de leurs fonctions et le salaire qui leur a été payé.

M. Leclaire, député de Terrebonne, a demandé copie de tous les documents, lettres, procès-verbaux, se rattachant à l'acte des écoles publiques de 1877.

M. Lépine attirera de nouveau l'attention de la Chambre au sujet de l'établissement d'un bureau de statistiques du travail.

M. Gibson demandera demain tous les documents se rattachant au pont Curran.

## ECHOS

La navigation est maintenant ouverte à Kingston.

Le traité franco-russe a été finalement ratifié par le Reichstag allemand.

Napoléon Ier, avec ses guerres, a fait 1,000,000 de veuves et plus de 3,000,000 d'orphelins, en France seulement.

La reine Victoria qui voyage, en Italie, est reçue partout avec beaucoup d'éclat par la population italienne. Elle était jeudi à Florence.

Les vols sacrilèges sont nombreux, en France. On signale le pillage de plusieurs églises catholiques, notamment dans les départements de l'Ariège et du Gers.

Le record des coursiers de l'océan, navigation d'hiver, est battu par la " Laconia " qui a fait la traversée de New-York à Queenstown en cinq jours 13 heures et 11 minutes.

Un remaniement des divisions électorales pour la représentation provinciale vient d'être fait dans la Colombie-Anglaise. Au lieu de vingt-sept comtés, il y en a trente-trois.

Les chasseurs canadiens qui voudront chasser dans l'Etat de New-York auront désormais à payer $25 de permis. C'est du moins ce qu'un M. Baker a proposé à la législature de l'Etat.

Par proclamation du gouverneur-général, un plébiscite a été accordé à la cité de Charlottetown, I. P. E., sur la question de la prohibition, en vertu du Scott Act. La votation a lieu aujourd'hui.

Les estimations pour le service de la marine anglaise portent à £17,366,100 les dépenses à encourir. C'est £3,126,000 de plus que l'an dernier. L'effectif des équipages sera augmenté de 6,700 hommes.

A une opération qu'on a dû faire subir à un tigre du Bengale, du jardin d'acclimatation de Chicago, le médecin a trouvé, dans les entrailles du dangereux animal, une paire de lunettes. Cette trouvaille a grandement ébahi le médecin et ses aides.

Si le prince de Bismarck vit encore quelques années il verra une tour érigée en son honneur au sommet du Stamberg près de Goetingue. Bismarck est plus heureux que bien des hommes politiques dont les mérites ne sont reconnus qu'après leur mort.

L'agence Bradstreet estime à 40,000,000 bushels l'excédent de la récolte de blé des Etats-Unis et du Canada, disponible pour l'exportation. Et les prix ne semblent pas devoir beaucoup s'améliorer, d'ici à la nouvelle récolte. Il est certain qu'une partie de la dernière récolte s'ajoutera à l'approvisionnement prochain.

Les libéraux n'ont pas tant sujet de se réjouir à l'occasion du résultat des élections de la Nouvelle-Ecosse. Le gouvernement Fielding voit sa majorité diminuée de 18 à 10 députés et le premier ministre lui-même qui, aux élections précédentes, avait été élu à Halifax par 867 voix de malorité n'a obtenu cette fois que 59 voix de majorité.

Les fameuses régates entre les rameurs des universités d'Oxford et Cambridge, ont eu lieu samedi. La victoire est restée aux rameurs d'Oxford. C'est une lutte historique entre ces deux grands collèges britanniques, qui date de 1829. Voilà cinquante et une fois que leurs équipages se mesurent sur la Tamise, et Oxford a remporté 28 victoires contre Cambridge 21, deux courses ayant été déclarées nulles.

Le tableau qui suit indique la valeur des bestiaux exportés en Angleterre et aux Etats-Unis, durant les années mentionnées :

| | Grande-Bretagne | Etats-Unis |
|---|---|---|
| 1890..... | $22,240,548 | $13,485,727 |
| 1891..... | 26,245,171 | 11,608,225 |
| 1892..... | 39,182,861 | 8,509,703 |
| 1893..... | 42,495,261 | 8,083,955 |

Le vote du blébiscite qui vient d'être pris à la Nouvelle-Ecosse, concurremment avec les élections provinciales, a donné une majorité de 50,000 voix à la prohibition. Mais M. Fielding, premier ministre, avait demandé le vote sur l'opportunité de prononcer la prohibition dans l'étendue du Dominion, de telle sorte qu'il ne sera pas importuné par le résultat, comme l'a été M. Mowat, qui avait limité le plébiscite à sa province. M. Fielding a profité de l'expérience. Le vœu populaire est bien là, mais il dépasse sa juridiction et il s'en lave les mains.

Le comité des finances, au Sénat américain, a décidé de soumettre le bill sur le tarif, au Sénat, aujourd'hui ou demain, afin que le débat puisse commencer le 3 avril. Le comité a décidé de changer la taxe sur les cigarettes. La taxe du revenu de l'intérieur sur les cigares sera de $3 par mille, et les cigarettes paieront le même droit, lorsqu'elles pèseront plus de trois livres par mille ; celles qui pèseront moins de trois livres ne paieront que 50c. par mille. On ajoute que le droit sur le sucre sera changé de manière à donner ⅛c. de plus par livre aux raffineurs, sur les sucres de 96 à 100 degrés.

L'agence Bradstreet définit ainsi la situation du blé aux Etats-Unis et au Canada : " Si, d'après le rapport du gouvernement, nous additionnons les 114,000,000 de minots de blé qu'il y avait entre les mains des fermiers, le 1er mars, et les 117,000,000 de minots qui se trouvaient en dehors de leurs mains, nous obtenons un total de 231,000,000 de minots qui serviront à approvisionner les quatre mois à venir. Le 1er juillet prochain, il restera 40,000,000 de minots, en supposant que les exportations seront de 16,000,000 de minots par mois, ce qui ne saurait être surpassé. Les exportations de blé, la farine de blé comprise et du Canada et des Etats-Unis, ont été de 3,258,000 minots, la semaine dernière, contre 2,851,000 minots, la semaine précédente, 2,886,000 minots, il y a un an, 3,818,000 minots, en 1892, et 2,733,000 minots en 1893."

## MEMOIRE DE MGR TACHE

EN REPONSE AU

### Rapport du comité de l'honorable Conseil Privé du Canada

*(Suite)*

(b) *Bureau d'Education*—Le Rapport de l'honorable comité admet que les dispositions des deux ordonnances " diffèrent essentiellement " sur ce point. L'Ordonnance de 1888 donnait des droits au Bureau Général d'Education et des privilèges à ses deux sections ; à la section catholique comme à la section protestante : tandis que l'Ordonnance de 1892 prive pratiquement les catholiques de tous les droits qu'ils avaient dans le Bureau Général d'Education et de tous les privilèges conférés à leur section.

Ceci est la base de toute la question des écoles. Les arguments les plus plausibles et le plaidoyer le plus habile contre l'ancien système, ou en faveur du nouveau, sont simplement une perte de temps et n'ont de valeur apparente que si on perd de vue les changements radicaux opérés par la suppression du Bureau Général d'Education et de ses sections. Là étaient les garanties offertes aux écoles catholiques, aussi bien qu'aux écoles protestantes, tandis que la conséquence pratique de l'Ordonnance de 1892 est de supprimer ces garanties pour les catholiques.

On peut en comparer les conséquences à celles d'une forte attaque de paralysie, qui n'ôte pas complètement la vie au corps mais qui le prive de toute action indépendante et de tout moyen de s'aider.

(c) *Examens* — Le rapport du comité dit :

" Quoique la formation du Bureau d'Examinateurs soit différente sous la loi actuelle, le Comité du Conseil Privé ne voit pas que le Bureau de l'Instruction Publique ait, en quelque manière, changé ou restreint le mode et la manière d'examiner les instituteurs."

Je suis forcé de dire qu'une telle assertion ne peut pas donner une idée juste et exacte de la condition imposée aux écoles catholiques, par l'Ordonnance de 1892 ; cette injustice est due à l'oubli des droits et privilèges accordés par l'Acte de 1888.

J'admets que, sous l'Ordonnance de 1888, le Bureau d'Education avait seul l'autorité

" De pourvoir aux examens, classifications et licence d'enseignement et certificats des instituteurs ;"

Mais je suis fortement opposé à ce qu'on introduise dans cette clause les mots :

" Sans égard pour aucune des sections ; "

Et cela, pour la raison bien simple que les deux sections constituaient le Bureau Général. Si un membre de l'une des sections avait proposé quelque règlement contraire aux vues des membres de l'autre section il est certain que ces derniers auraient combattu cette proposition.

Supposons, par exemple, qu'un membre catholique du Bureau aurait proposé quelque chose de contraire aux vues des non catholiques, il est certain que les membres protestants s'y seraient opposés, non pas peut-être comme section, mais comme membres du Bureau Général, représentant les intérêts protestants dans ce Bureau ; la même chose peut se dire d'un protestant proposant quelque chose d'adverse aux idées catholiques.

Le fonctionnement du Bureau Général nécessitait la bonne entente et des concessions mutuelles entre ses membres " sans égard pour aucune des sections," si vous le voulez, mais sauvegardant, en grande partie, les vues de chaque section.

Maintenant les catholiques n'ont pas droit de vote dans le Conseil d'Instruction Publique ; par conséquent ils n'ont aucune chance de faire accepter leurs opinions, ni même de combattre les tentatives faites contrairement à leurs intérêts les plus chers. Je regrette beaucoup que " le Comité du Conseil Privé ne voie " pas que la nouvelle loi ait en quelque " chose, changé ou restreint le mode ou " la manière d'examiner les instituteurs."

Sous l'ancienne Ordonnance, il était statué comme suit :

" Une moitié du Bureau des Examinateurs sera nommée par chaque section " du Bureau d'Education."

La section catholique avait donc le droit de nommer la moitié des examinateurs.

La loi disait aussi :

" Chaque section du Bureau pourra " choisir les livres pour l'examen des instituteurs, en histoire et en sciences."

Evidemment, les examens d'histoire et de sciences n'étaient pas conduits " sans égard pour aucune des sections ".

De plus, l'ancienne loi décrétait que :

" Chaque section aura le pouvoir de " prescrire tous autres sujets additionnels " d'examen pour les instituteurs des écoles de sa section."

Décidément, ceci donnait pouvoir à chaque section d'exiger l'instruction religieuse comme partie de l'examen.

La loi ajoutait :

" Dans tous les examens sur tels sujets, " les examinateurs de chaque section " auront respectivement une juridiction " absolue ".

Les Catholiques des Territoires du Nord-Ouest sont privés des privilèges sus mentionnés, qu'ils exerçaient par leur section du Bureau ; ils ont aussi perdu l'avantage de pouvoir se faire entendre dans le Bureau Général lui-même, sur les autres matières concernant les examens ; il faudra bien du temps pour les convaincre que la loi actuelle *n'a pas*, " en quelque manière, changé ou restreint le mode ou la manière d'examiner les instituteurs."

(a) *Ecoles Normales*—L'Ordonnance de 1888 et celle de 1892 sont assez explicites pour montrer la différence qui caractérise ces deux lois, par rapport aux Ecoles Normales. L'Ordonnance de 1888 ne répudie pas l'idée d'Ecoles Normales Catholiques. Dans ses clauses 177 et 179 elle pourvoit à ce qu'un département d'*Instruction* Supérieure soit attaché à ce qu'on appelle " Ecoles Unies," et alors : " Le Bureau d'Education pourra, par ses " propres règlements, autoriser l'établissement d'un cours d'Ecole Normale " dans telles Ecoles," Catholiques ou Protestantes, suivant ce qu'est l'Ecole Unie elle-même.

L'Ordonnance de 1892, dans ses clauses 184 et 185, pourvoit elle aussi à des arrangements analogues, avec les deux différences suivantes :

(a) " Pourvu que les certificats des instituteurs de la branche de l'Ecole Supérieure soient approuvés par le *Surintendant de l'Instruction Publique*."

(d) " Pourvu que là où il y a des écoles " unies établies, le département de l'Ecole Supérieure de telles écoles soit *non confessionnel*."

La signification de ce dernier mot est toute particulière en ce pays

La différence des dispositions de ces deux lois, quant aux écoles normales, a échappé à l'observation de l'honorable comité, car s'il avait remarqué cette différence, il n'aurait pas pu dire ;

" Il appert au comité qu'avant l'Ordonnance de 1892, les écoles normales " avaient été sanctionnées par le Bureau " d'Education sans objections et qu'une " préparation uniforme pour les professeurs avait été adoptée, par et avec " l'approbation des deux sections du Bureau."

Le comité n'aurait pas pu parler comme il le fait, si M. Haultain avait pensé à informer l'honorable comité des règlements qui avaient été adoptés par le Bureau d'Education, le 14 mars 1889 ; puis le 10 septembre 1890.

Les instructions du 14 mars 1889 sont pour les inspecteurs et le " Principal " des écoles unies. On y lit à la page 5 :

" 6. Le cours d'études dans la branche " de l'enseignement supérieur des écoles " normales sera comme suit :

" (a) Pour les *écoles protestantes* : Lecture, 6ième Livre, etc., etc.

" (b) Pour les *écoles catholiques romaines* : Revue du Cours intermédiaire etc., etc.

Puis, au sujet des sessions d'écoles normales, on lit :

" 1. Toute école unie, (catholique aussi " bien que protestante) aura, si tel est le " désir du Bureau d'Education, un département d'école normale ".

Les règles suivantes furent adoptées et prescrites, le 10 septembre 1891 : (page 3.)

" Les livres suivants sont prescrits " pour les aspirants aux certificats de 3e " classe : par *la section protestante* : la " grammaire anglaise des écoles publiques d'Ontario, etc., etc ; par la *Section Catholique Romaine* : la liste des livres " qu'elle a publiée et amendée, en ajoutant ; etc., etc.

" Les sujets d'examen pour les certificats de 2e classe seront (tels et tels) " pour les écoles sous le contrôle de la *section protestante* et (tels et tels) pour " les écoles sous le contrôle de la *section catholique romaine*."

A la page 4, on lit :

" Les livres suivants sont prescrits pour " l'usage des aspirants aux certificats de " 3e classe : par la *section protestante* : " Stupford, Littérature Anglaise, etc, etc., " par la *section catholique romaine* : Ceux " déjà publiés avec l'addition, etc., etc

" La section 46 est amendée, en lui " substituant ce qui suit : au lieu de la " liste de livres déjà publiée, la liste suivante est prescrite par la *section protestante*, pour les candidats aux certificats " de 1ère classe."

Suit la liste nouvelle ; tandis que celle des livres prescrits par la *section catholique romaine* resta la même.

Page 7 :

" Le professeur à la tête du département d'instruction supérieure, dans " toute " école unie," (catholique aussi " bien que protestante) sera désigné sous " le titre de " Principal."

Page 8 :

" (3) Les matières d'examen seront préparées et les résultats constatés par le " Bureau des examinateurs."

Dont la moitié était catholique.

Page 9 :

" 6. Le Cours d'études dans la branche " de haut enseignement des Ecoles " Unies sera comme suit :

" Pour les *écoles protestantes*, *Standard* " *V*, tel qu'amendé dans le programme " des études, etc, etc.

" Dans les écoles *catholiques romaines* " on repassera le cours intermédiaire, " etc., etc."

Page 10 :

" 7. Chaque Ecole Unie aura, lorsque " le Bureau d'Education le demandera, " un département d'école normale."

Page 12 :

" 17. Tout élève suivant un cours d'école normale, sera obligé d'assister aux " classes *Standard VI*, d'après le programme d'étude de la *section protestante* ; ou de suivre le cours supérieur " indiqué par la *section Catholique Romaine*."

Il est évident que tous ces règlements étaient ignorés de l'honorable comité lorsqu'il a dit :

" Il n'y a rien qui indique qu'il dût y " avoir une école normale pour les *professeurs Protestants* et une pour les *professeurs Catholiques Romains*, mais au contraire, *une seule école normale pour tous*."

Pour plus amples informations, on peut consulter le paragraphe 2 de la lettre si importante, que m'a adressée le Révérend Père Leduc et qui se trouve à l'appendice A.

Les affirmations du Révérend Père sont corroborées par M. A. E. Forget, autrefois membre lui aussi du Bureau d'Education. Cet excellent ami de nos écoles séparées, m'écrit, en date du premier courant, une lette pleine d'informations utiles et à laque le j'emprunte le premier paragraphe :

" Monseigneur,

" Conformément au désir de Votre " Grandeur, le Révérend Père Leduc m'a " remis une copie de la lettre qu'il vous " a adressée au sujet de notre question " scolaire dans les Territoires. Des faits " qu'il y relate et auxquels mon nom se " trouve associé sont encore tous frais à " ma mémoire ; et comme ils sont conformes à mes propres souvenirs, je puis, " sans la moindre hésitation, leur donner " l'appui de mon témoignage."

Je recommande la lecture de la lettre de M. Forget, à laquelle j'ai emprunté le paragraphe ci-dessus. Je l'ai jointe à ce mémoire comme appendice D.

Il n'est que naturel que l'Honorable Comité donne une interprétation favorable et généreuse à la clause 5 de certains règlements, qui ont été faits au sujet des brevets à donner aux professeurs et qui ont pour titre " Personnes admissibles sans examen." Voyons quelle est la portée véritable de ces règlements.

Les trois premières clauses établissent tout d'abord une distinction odieuse entre les certificats donnés dans Ontario, Manitoba, et ceux émis dans les autres provinces de la Puissance ou dans les Iles Britanniques.

D'après la clause 4,

" Ceux qui ont reçu des degrés académiques dans une Université des domaines de Sa Majesté peuvent recevoir des " certificats non professionnels."

La clause 5, celle précisément que l'on croit si favorable, se lit comme suit :

" Toute personne munie d'un certificat, " constatant la valeur de son éducation, " et émis par une institution autre que " celles ci-dessus mentionnées, pourra recevoir tel certificat auquel le Conseil de " l'Instruction Publique croira qu'elle a " droit."

Le Rapport du Comité dit :

" Cette clause 5 semble avoir été préparée spécialement pour obvier aux " difficultés dans lesquelles se trouvent " les personnes désignées par les pétitionnaires."

Malheureusement les espérances de l'honorable comité sont dissipées par l'exemple que fournit le Révérend Père Leduc dans le paragraphe 3 de sa lettre (Appendice A). Le Révérend Père parle d'après son expérience personnelle et ce qu'il dit est parfaitement clair et concluant.

J'ajouterai à sa preuve un extrait de la lettre à laquelle le Révérend Père fait allusion et qui a été adressée par M. James Brown à la Révérende Mère Bond, à Edmonton, le 1er septembre 1893 :

" L'inspecteur Hervgell n'avait pas le " pouvoir d'endosser les certificats lors- " qu'il a visité Edmonton le printemps " dernier, cet endossement a cessé par " l'institution de la formation de l'Ecole " Normale. Depuis le milieu de l'été 1892, " il n'y a plus eu qu'un moyen de s'assurer des certificats professionnels, et ce " moyen, c'est d'assister aux leçons de " l'Ecole Normale."

Cette affirmation de la part de celui qui était alors Surintendant de l'Education prouve que " cette clause 5 semble avoir été préparée " pour d'autres que pour les membres des ordres religieux enseignants, voire même pour ceux qui sont les mieux qualifiées. La Révérende Mère Bond est incontestablement une institutrice de première classe et d'une grande expérience de trente années en Angleterre et ailleurs.

Le paragraphe 4 de la lettre du Rév. Père Leduc (appendice A) donne une autre exemple de la position qui est faite aux membres des communautés enseignantes. Il est d'ailleurs fort agréable d'entendre M. Haultain dire, dans son mémoire :

" Que les règlements de l'Ecole Nor- " male n'ont trait à aucun des membres " des Ordres Religieux qui enseignent " aujourd'hui dans le Nord-Ouest."

Fort bien pour aujourd'hui, mais si la clause 5 continue à être interprétée comme elle l'a été en 1895, elle exemptera aucun des membres des Ordres Religieux d'assister aux sessions d'Ecole Normale, là et quand le Conseil de l'Instruction Publique trouvera à propos.

*(A suivre)*

### Décès

CHRISTIN—En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 68 ans, Dame Marie-Louise Labelle épouse de feu Joseph Christin.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, 170 St-Denis, mercredi 21 courant, à huit heures a. m. pour se rendre à l'église St-Jacques.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 159-2

CEUX QUI TOUSSENT DU MATIN au soir et du soir au matin—vie de misère—devraient savoir que le SIROP DE TEREBENTHINE DU DR LAVIOLETTE peut les guérir, souvent en moins d'une semaine.

ASHMAN AUCTIONEER

VENTE DU PRINTEMPS

MEUBLES ET PROPRIÉTÉS

Nous sollicitons respectueusement une part du patronage public. Les ventes par encan de propriétés, meubles marchandises de tout genre, etc ; seront faites promptement et à la satisfaction des intéressés.

Pour autres informations, s'adresser à

ASHMAN ET CIE Encanteurs,
1dijno No 3 8 rue Saint-Jacques.

J. CRADOCK SIMPSON H. L. PUTNAM.

J. CRADOCK SIMPSON & CIE

Agents d'Immeubles et d'Assurances

181 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

Offrent en Vente—Des Résidences de première classe, de bonnes Maisons, des Etablissements commerciaux et de très désirables Terrains pour construction.
Offrent à Louer—Des Maisons garnies ou non garnies et des Maisons d'affaires.
Prêtent de l'Argent—Sur bonnes Hypothèques, aux plus bas taux d'intérêt.
Assurances—Risques de tous genres dans des compagnies les plus solides.
Administrent les affaires de propriétés au plus grand avantage des propriétaires ou des curateurs.
Ventes à l'Encan d'Immeubles tous les seconds Vendredis du mois. 146-1m

MARCOTTE FRERES
ENCANTEURS
— ET —
AGENTS D'IMMEUBLES

Avances faites sur consignations.
Emprunts négociés sur Hypothèques.

N° 89 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

VENTE PAR ENCAN DU
Mobilier de l'Hotel Jacques-Cartier
Au No 21, Place Jacques-Cartier
Les 5 et 6 AVRIL prochain
A DIX HEURES CHAQUE JOUR

50 sets de chambres, sets de salons, sets de salles à manger, garnitures de buvette, miroirs, etc. *Absolument sans réserve.*
L'hôtel peut être visité tous les jours jusqu'à l'heure de la vente. Voir les annonces ultérieures.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

Par BENNING & BARSALOU

Benning & Barsalou

ETABLIS EN 1830

Le plus ancien établissement d'encan en Canada

Encanteurs de Commerce et Marchands à commission

*Nos 86 et 88 rue St-Pierre, Montréal, Canada*

Ils recommenceront leurs ventes de commerce, en marchandises de nouveautés, d'épicerie et de fantaisie, confections, chaussures et marchandises générales pour les saisons de printemps et d'été.

Mercredi, 21 Mars

Le meilleur avantage au Canada pour les manufacturiers et les marchands, disposant du surplus de leur stock.
Transactions d'affaires variées en encan général. On sollicite des consignations et des correspondances.
Avances faites sur demande. Remises promptes.

BELL TELEPHONE, 1746. P.O. 215.

Les ventes de printemps d'ameublements seront prématurément ouvertes aussitôt que la chose sera possible pour ces ventes qui donnent à tous la plus entière satisfaction.—B. & B.

Première Vente de Commerce
CETTE SAISON

Etoffes de laine pour habits, vêtements, Tweeds, Serges, Cachemire, Etoffes à Robes, Toile à doublure, etc, etc.

A L'ENCAN

Les soussignés ont reçu instruction de M. A. Jacobs, qui désire se débarrasser de son stock tout entier de marchandises de printemps et d'été importées, de vendre sur les lieux mêmes, au No 303 rue Saint-Jacques,

MERCREDI, LE 21 MARS
ET LES JOURS SUIVANTS

tout l'assortiment se montant à plus de $75,000. Cet assortiment se compose de belles étoffes en laine pour habits, de Tweeds Anglais, écossais et canadiens, 70 et 72 de vêtements, de Serges bleues, d'Habits, Indiennes de toutes nuances et de tous les genres, de Toiles, de Cachemire, d'Etoffes à robes, de doublure, de Bretelles, etc, etc.
Le tout sera vendu sans réserve et en lots convenant aux acheteurs.

*On attire l'attention du commerce.*

Vente chaque jour à DIX heures a. m.

BENNING & BARSALOU,
156-5 Encanteurs.

COLONNE CARSLEY

NOUVEAUX GILETS
NOUVEAUX GILETS

UN AUTRE ENVOI DE
UN AUTRE ENVOI DE
UN AUTRE ENVOI DE

Gilets et Collerettes du Printemps

POUR DAMES

Dans les derniers goûts européens
Dans les derniers goûts européens
Dans les derniers goûts européens

Vient d'être exposé en vente
Vient d'être exposé en vente
Vient d'être exposé en vente

— CHEZ —

S. CARSLEY

Nouveaux Gilets
Nouveaux Gilets

MAGNIFIQUEMENT BRAIDÉS

Magnifiquement garnis en tweed avec soie moirée.
Gilets du Printem

**La Minerve quotidienne sera expédiée durant la session moyennant UNE PIASTRE payée d'avance.**

# PARLEMENT FÉDÉRAL

(*Service spécial de la* MINERVE)

## AU SENAT

L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée au Sénat, par l'honorable M. Ferguson qui fit un très éloquent discours en anglais.

L'honorable M. Cargrain seconda ensuite l'adresse en français et fut écouté avec beaucoup d'intérêt par tous les membres de la Chambre Haute.

L'honorable M. Scott, le chef de l'opposition après avoir félicité les deux promoteurs fit une légère critique de la politique générale du gouvernement telle qu'exposée dans le discours du trône.

La séance s'est ensuite ajournée à demain L'honorable Mackenzie Bowell défendra la politique du gouvernement.

## CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 19.

L'orateur prend son siège à 3 heures.

Plusieurs requêtes venant d'associations ouvrières sont présentées; elles demandent que le 1er lundi de septembre soit déclaré fête légale, que le taux de 2 cents par mille sur les chemins de fer soit déclaré obligatoire, etc.

Il est décidé que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, elle restera ajournée jusqu'au mardi suivant.

Les bills suivants sont présentés :

Acte pour assurer une meilleure observance du dimanche—M. Charlton.

Acte pour abroger l'acte du cens électoral—M. Charlton.

Acte pour déqualifier les électeurs qui vendent leur vote—M. Weldon.

Acte pour amender l'acte de représentation du Nord-Ouest—M. Daly.

Acte pour étendre le scrutin secret aux territoires du Nord Ouest—M. Martin.

Acte pour amender le code criminel de 1892, de manière à rendre plus effectives les clauses concernant la cruauté envers les animaux—M. Coatsworth.

### LE TRAITÉ FRANCO-CANADIEN

En réponse à M Laurier, M Fester dit que le gouvernement attend deux importantes députations au sujet du traité franco canadien, de sorte qu'il ne pourra pas dire avant la vacance de Pâques s'il demandera la ratification du traité.

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

M. Macdonald reprend le débat sur l'adresse. De prémisses protectionnistes, il a réussi à tirer des conclusions libre-échangistes. On voit quel tour de force il a dû faire. Ainsi, il affirme que le critérium de la prospérité d'un pays est le montant de ses exportations, ce que prétendent aussi les protectionnistes contre les libéraux, et nonobstant le fait que nos exportations augmentent rapidement, M. Macdonald prétend que le Canada n'est pas prospère. Puis il réédite pour la mille et unième fois les sophismes déjà faits contre la protection.

M. McMillan dans le plus pur *scotch* parle sur le même ton pendant assez longtemps.

M. Charlton reproche au gouvernement de ne pas faire connaître sa politique sur le traité franco canadien.

L'honorable M. Mills donne une conférence sur la différence qu'il y a entre un vice-roi et un gouverneur. Il prétend que le gouvernement a eu tort de donner le titre de vice-roi à Lord Aberdeen dans le discours du trône, et reproche aussi aux ministres de donner trop peu d'explications sur le discours du trône.

Sir John Thompson lui répond brièvement en lui lisant un extrait du discours du trône, que les libéraux mirent dans la bouche de lord Dufferin sous l'administration Mackenzie et où l'on trouve précisément ce mot "vice-roi" pour désigner le gouverneur.

A 6 heures la séance est suspendue.

### SEANCE DU SOIR

A 8 heures, M. Martin prend la parole. Il est évidemment intimidé, hésitant, gêné. MM. Laurier, Tarte et les autres députés libéraux français l'applaudissent Le discours du fameux agitateur commence par traîner dans les lieux communs : la redistribution des comtés, la loi du cens électoral, la date avancée de la saison où les Chambres sont convoquées, le désaveu des lois provinciales. l'affaire McGreevy, les défauts de la protection, etc. Il s'efforce ensuite de démontrer que la crise américaine est due à la protection ; son argumentation se borne à citer l'opinion de trois ou quatre politiciens libre-échangistes des Etats-Unis, puis il sert à la Chambre les compliments ordinaires des libéraux sur le marché de 65 millions. Le remède à tous les maux qu'il voit, est de changer le premier ministre et de donner le pouvoir à M. Laurier.

Au sujet de son élection par la ville de Winnipeg, M. Martin dit que c'est tout au plus un protêt des électeurs contre la politique fiscale du gouvernement et non pas une approbation de sa guerre aux écoles catholiques. Il en profite pour reprocher à sir John Thompson sa conversion au catholicisme et de l'appeler un traître au protestantisme.

Les libéraux applaudissent.

Les journaux français de Québec, dit M. Martin, reprochent à M. Laurier de m'avoir introduit en cette Chambre. Eh bien, dans toute ma vie politique, je n'ai jamais eu une plus ferme conviction dans le succès, que maintenant, sous la conduite de M. Laurier.

En combattant les écoles catholiques de Manitoba je ne faisais pas une question de religion mais de liberté de conscience et j'ai la conviction que le parti libéral catholique n'en restera pas moins fidèle au chef dans sa lutte pour la réforme du tarif, bien que je puisse différer d'opinion avec eux sur la question scolaire.

L'adresse en réponse au discours du trône est ensuite adoptée sur division.

### NOTES DIVERSES

Sir John Thompson propose que la Chambre se forme, mercredi, en comité des subsides et en comité des voies et moyens.

Un comité de sept membres est nommé pour former les comités permanents de la Chambre.

A 9 30 la Chambre s'ajourne.

## Pour les cultivateurs

L'"Assolement Sidéral" et la "Betterave à Sucre au Canada," tel est le titre d'une excellente étude du Cte des Etangs, sur la culture de la betterave à sucre, au Canada. Nous avons parcouru rapidement cette brochure de plus de cent pages. C'est un véritable traité de l'"Assolement Sidéral" basé sur les découvertes et les travaux de M. G. Ville, et un précis de la culture de la betterave, ses conditions de réussite et le profit qu'elle peut rapporter, comparativement à la culture des céréales. La partie technique et la partie scientifique dénotent des connaissances spéciales, chez l'auteur. L'ouvrage est illustré d'un grand nombre de planches, très claires et très nettes, des meilleurs instruments aratoires et de la betterave aux diverses étapes de sa croissance.

Cette étude se recommande tout particulièrement aux agriculteurs et cultivateurs canadiens par les conseils théoriques et pratiques qu'elle donne la culture alternante, ou si l'on veut la succession méthodique des cultures pour obtenir les meilleurs résultats, sans épuiser le sol, est traitée avec une compétence incontestable.

Publié sous les auspices du Syndicat Central des Agriculteurs du Canada, dont M. le comte des Etangs est le secrétaire général, l'intéressant travail rendra un réel service et nous ne pouvons faire mieux que d'encourager la lecture.


**Drs Mathieu et Bernier**

Chirugiens dentistes, à l'angle des rues du Champ de Mars et Bonsecours, Montréal. Extraction de dents par le gaz ou l'électricité. Dentiers faits avec ou sans palais. Restauration des dents d'après les procédés les plus modernes. 195-jl-jno


# Cour du Banc de la Reine

### PLUSIEURS ACCUSÉS A LA BARRE

Camille Bougie et Eugène Howison ont comparu en cour criminelle, hier matin, accusés de s'être évadés, il y a quelque temps, du pénitencier de Saint-Vincent de Paul. Vu leur plaidoyer de culpabilité, la cour n'a cru devoir leur infliger qu'une peine additionnelle de trois mois de réclusion.

Camille Bougie, au moment de son évasion, purgeait une sentence de trois années pour vol avec effraction chez un nommé Sarrazin, hôtelier de la rue Sainte-Catherine. Il avait encore 11 mois à faire avant d'être libéré. Sa bonne conduite lui avait attiré la sympathie des autorités du pénitencier, et on lui avait assigné comme devoir d'aider avec d'autres au charroyage de la pierre de la carrière située en dehors des murs Profitant d'un moment où il n'était pas surveillé, Bougie prit la fuite. Ce n'est que le 6 janvier dernier qu'il a été arrêté par les détectives Lafontaine, O'Keefe et Campeau, dans les montagnes de Sainte-Adèle, comté de Terrebonne.

Eugène Howison s'est échappé le 1er décembre dernier, mais a été repris le même jour par M. Contant, assistant-préfet, dans les bois de Saint-François, à quatre milles du pénitencier. Howison avait été condamné à deux ans, pour faux monnayage, le 14 juillet 1892. Questionné par la cour, les deux forçats ont répondu que, pris de découragement, ils avaient saisi la première occasion que le hasard leur avait fournie, afin de respirer encore une fois l'air de la liberté.

Michael Ennis, jeune homme d'environ vingt-cinq ans, est ensuite appelé à la barre. Il est accusé d'avoir, le 11 février dernier, pénétré avec effraction dans l'état du boucher John Coleman, où il a volé pour environ $20 de viandes.

Il a été trouvé coupable.

La cour a fixé à la session du mois de juin la cause de Elizabeth Bernard, vol, parce que Mme Jos. Paquette, son principal témoin, est malade. A ce sujet, la défense a produit un certificat portant les signatures des docteurs Vermette et Germain.

Arthur Goupil, Félix Dubé et Louis Marcil sont traduits à la barre pour subir leur procès sous prévention d'avoir, le 21 février 1894, en la cité de Montréal, volé une montre, la propriété de M. Adjutor Dionne. Ils ont été trouvés coupables.

## BELLE CEREMONIE

### CHEZ LES FRANCISCAINS

Hier matin il y a eu une belle cérémonie chez les Franciscains, rue Dorchester.

Mgr Fabre, assisté des moines de la communauté, a fait la bénédiction de la crypte de la nouvelle église et après avoir consacré l'autel, y a récité la messe

Cet autel est en marbre gris ; il est entièrement dépourvu d'ornements. C'est un don qui a été fait aux Pères.

La crypte bénie ce matin est très bien finie ; la voûte est blanchie, les bancs sont recouverts d'une peinture de couleur sombre et le plancher est huilé.

L'autel est installé au milieu du chœur et le cloître des religieux est situé en arrière.

Il y avait environ quatre cents personnes présentes à la cérémonie, presque toutes des tertiaires ; mais la crypte peut en contenir beaucoup plus. Au besoin, douze à quinze cents fidèles peuvent y trouver place.

L'église proprement dite ne sera terminée que plus tard, lorsqu'on aura recueilli des fonds suffisants.

Dorénavant les offices religieux se feront dans la crypte.

Comme on le sait, les Franciscains sont venus à Montréal en 1890.

Ils font partie de l'un des quatre grands ordres mendiants, ne possèdent rien et vivent de la charité publique. L'église dont on a fait la bénédiction n'appartient pas aux religieux, mais au Tiers-Ordre, confrérie greffée sur l'Ordre de St-François.

## NOTE LITTERAIRE

### LE NUMÉRO DE PAQUES DU "LITERARY DIGEST"

Le monde entier a été mis à profit pour fournir les sujets traités dans le numéro de Pâques du *Literary Digest*. Presque toutes les langues civilisées du globe y ont droit de cité ; il sera illustré d'une manière superbe et de plus rempli d'informations diverses, traitant toutes les questions d'actualité, sur toutes leurs faces, reproduisant les articles principaux cueillis dans les Magazines et journaux du monde. Ce numéro du *Literary Digest* surpassera probablement tout ce qui a été fait pour la littérature du monde entier et cela dans un seul numéro. Le numéro de Pâques sera prêt mardi, le 20 mars.

## MORT ACCIDENTELLE

### ENQUETE DU CORONER

Hier après-midi le coroner a tenu une enquête sur le corps d'une femme nommée Donavan.

Celle-ci a été trouvée par des voisins à demi morte dans sa demeure rue Saint-Roch. On manda le médecin mais elle expira après quelques instants.

Comme elle portait des marques de violence, on crut qu'elle aurait pu être la victime de quelques mauvais traitements. On demanda une enquête mais on a découvert à l'enquête que la défunte était tombée dans un escalier et qu'elle s'était infligée les blessures qu'elle portait.

Les jurés ont visité cet escalier à angle contournant et l'ont trouvé très dangereux. Ils ont en conséquence formulé le désir de faire des représentations auprès des constructeurs pour ne plus construire de semblables escaliers à angle contournant qui depuis trois mois ont été la cause de trois accidents. Verdict : mort accidentelle.

## Deux millions neuf cent dix-huit mille

Il y a 35 villes dans l'univers, dont la population totale équivaut à celles de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse et du pays de Galles, mais il n'y en a que deux dont la population ne puisse être remplacée et, en quelque sorte, doublée, triplée et même quadruplée ; jusqu'à présent, les porteurs de polices de la compagnie d'assurance Metropolitan sur la vie, de New-York, sont au nombre de 2,918,000.

Cette énorme clientèle est due à la popularité du système de l'assurance industrielle Metropolitan, quelquefois appelés assurance de famille. Si vous tenez à avoir de plus amples renseignements sur cette compagnie, ou si vous désirez avoir un journal illustré gratis, ou si vous voulez avoir une position permanente et lucrative, adressez vous au surintendant local de la compagnie, en cette ville, CHARLES STANSFIELD, bâtisse de la New-York Life, chambre 804 5, Place d'Armes.

## Nos félicitations

Nous apprenons avec plaisir que M Adolphe Ouimet, avocat de cette ville, a été décoré du titre d'officier d'Académie, en France.

M. Maxime Durand, conseil intérimaire de France au Canada, a fait part de cette heureuse nouvelle à notre estimé concitoyen.

## La perte de la santé c'est la Ruine

La perte de la santé, c'est la ruine à courte échéance, pour les personnes dont les ressources sont modestes. Une des maladies les plus funestes à la santé, quoique des plus facile à guérir, c'est assurément le rhume. Cependant, avec quelques cuillérées de *Baume Rhumal*, on s'en débarrassera facilement. Pourquoi ne l'essayez-vous pas ? 25c les 20 cuillérées. On en vend partout. 160-2

## Personnel

—Le père Mazurette baisse tous les jours. Il est dans une salle privée, à l'Hôtel-Dieu.

—Le R. P. Renaud, supérieur des Jésuites au Canada, a été mandé en Italie par le général de son ordre. Le R. P. Kennedy, de Gaelph, Ont, le remplace provisoirement.

# THEATRES

## Académie de Musique

### THE ALGERIAN

Le succès de l'opéra-comique "The Algerian" était prévu. C'est un fort joli opéra, de vive allure, dont la composition musicale rachète le libretto qui n'offre rien de spécialement saillant. La partition est soutenue et plusieurs airs ont un réel mérite.

Naturellement, l'attention s'est concentrée sur la jeune et charmante primadonna, Mlle Adèle Ritchie. Cette cantatrice, encore au début, avait à supporter le poids de la réputation qui l'a précédée. L'impression qu'elle a créée lui a été favorable. Elle chante avec beaucoup de grâce et interprète avec résolution. Sa voix de *mezzo soprano* a une grande justesse, du sentiment et de la souplesse. Elle n'a peut-être pas tout le volume qu'elle acquerra plus tard, mais le timbre est sonore et vibrant, le registre élevé. Mlle Ritchie a certainement mérité les nombreux rappels et les chaleureux applaudissements dont elle a été l'objet.

M. Hubert Wilke, baryton, a partagé avec Mlle Ritchie les honneurs de la soirée. Sa voix de baryton est bien nourrie et il phrase très bien.

Mlle Dorothy Marton, qui occupe le second rang dans la distribution, est digne d'un premier rôle. C'est une excellente chanteuse, qui a été admirée. La compagnie, dans l'ensemble, n'a guère été surpassée à Montréal.

## Queen's Theatre

### BAKER OPERA COMPANY

"Carmen" était au programme du Queen's Theatre, hier soir. La version anglaise de l'opéra de Bizet conserve assez de la partition originale pour qu'une bonne compagnie fasse valoir les mérites de l'œuvre.

La compagnie Baker possède tous les éléments nécessaires au succès. Elle a même courageusement abordé le grand opéra, et les amateurs montréalais lui en ont su gré. C'est la dernière semaine que cette vaillante compagnie délectera ses auditoires nombreux et appréciateurs.

Hier soir, elle a enregistré un nouveau triomphe. La soirée était donnée sous les auspices de l'Institut du baron Hirsch, et nos concitoyens d'origine juive sont venus en foule au Queen's.

Mlle Irene Murphy a tenu, avec son talent ordinaire, le rôle de "Carmen", M. Wolff, celui du toréador, qu'il a superbement rendu, et M. Puche, celui de "Don José".

La représentation a été réussie. La salle bien garnie a vivement applaudi.

### SEMAINE PROCHAINE

A l'Académie "Fantasma", brillante fantasmagorie des frères Hanlon

Au Queen's, l'opéra léger "Venus", dont les journaux américains font de grands éloges.

## Théâtre Royal

### THE STOWAWAY

Ce mélodrame émouvant a été représenté au Théâtre Royal, hier. La pièce est fort bien montée et la troupe a de très bons acteurs parmi lesquels on peut citer MM Canfield, Wm Lee, Jules Kusel, Joseph Mitchell et Miles Libby Kirke, rôle du petit vendeur de journaux, Nelly Buckley et Alfa Perry.

La pièce est remplie de situations pathétiques, scènes de brigandage, explosion d'un coffre fort, meurtre, etc. La salle était garnie comme d'habitude et la représentation a été un succès.


Aucune autre Salsepareille n'a le mérite d'inspirer la confiance unanime d'année en année telle que le fait la Salsepareille de Hood. Elle possède un pouvoir curatif qui lui est particulier

Les Pilules de Hood sont purement végétales préparées avec soin avec les meilleurs ingrédients 25c. 1

**DRAME EMOUVANT**

A CHAMBLY

Vers les 2½ heures p m, des centaines de personnes couvraient les rives et les ponts du Richelieu, pour être témoins d'une descente périlleuse, à travers les rapides de Chambly.

A Sainte-Thérèse, au signal de deux coups de fusil, à trois heures précises, un nommé Dolphis Damphousse, âgé de 31 ans, autrefois des Trois-Rivières, d'une force prodigieuse et d'une grande habileté dans l'art de descendre les billots, en montait un, d'une longueur de 18 pieds, tenant à la main une longue perche. Après avoir fait le signe de la croix, il salua la foule de trois joyeux hourras ! Il quitta la rive sud, tout joyeux de l'exploit qu'il voulait accomplir, renouvelant ainsi ceux qu'il avait faits jadis à travers les rapides de l'Outaouais.

Toute la multitude avait les yeux fixés sur lui, suivant avec interêt les péripéties de cette course à laquelle sont si habitués les voyageurs. La *Chûte Sainte-Thérèse* fut sautée sans encombre, et le voyageur, avec sang-froid, conduisait avec habileté sa singulière monture. Dirigeant sa course avec aisance vers l'est, il reprit le cours des rapides. En ce moment, la vague l'entraînait avec rapidité vers un des piliers du pont du chemin de fer, et le billot donna dessus, à la stupeur de tous. Le malheureux perdit l'équilibre, mais prompt comme la pensée, il remonta sur son épave et le parcourut sur toute sa longueur, avec l'espoir de recouvrer sa perche qui flottait à l'avant. Vain espoir. Il se cramponna à son appui, n'ayant plus rien pour le protéger contre les terribles écueils qui l'attendaient. Il passa avec rapidité toutes les arcades du "pont Yule" et tomba dans la chûte dont l'eau le couvra entièrement, et continua au milieu des vagues écumantes sa course effrénée.

Plus d'une fois, il échappa son billot toujours tournant, et le reprit avec une énergie digne d'un meilleur sort. La descente se continua avec une rapidité vertigineuse aux yeux de la foule affolée, terrifiée.

Le froid le saisit ; ses forces s'épuisant, il laissa son point d'appui, il nagea, marcha et tomba dans un remou profond et fut définitivement entraîné, au moment où une embarcation venait à son secours.

Ce drame se terminait au milieu de la stupeur générale de ceux qui l'avaient suivi en voiture, sur la rive, l'espace de deux milles. Par ce triste exploit, la pauvre victime avait eu espérance de faire une collecte abondante pour envoyer à sa vieille mère, qui demeure à Woonsocket, qu'il voulait faire venir auprès de lui.

Le matin même, il avait reçu la sainte communion et avait payé des messes. Le malheureux était si certain du succès qu'il refusait d'être suivie par une chaloupe durant sa pénible course.

Plusieurs personnes avaient cherché à le dissuader de son projet, mais il fut inflexible, disant qu'il n'avait qu'une parole.

Quel soulagement et quel réconfort de sortir de temps en temps des niaiseries et des frivolités dont on nous inonde tous les jours davantage ! Nous nous faisons un plaisir de signaler au public intelligent un opuscule déjà vieux de deux ou trois ans, mais que vient de rééditer, dans une forme élégante et très soignée, M. Edouard Delpit.

Cette brochure, intitulée : CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT DU CANADA, a été préparée, il y a quelques années, par l'honorable M. Chapleau. Le ministre des colonies à Londres avait demandé au secrétaire d'Etat du Canada un résumé de l'Acte de la Confédération, et le rapport qu'envoya l'honorable M. Chapleau excita l'admiration de la Chambre des Communes anglaise, qui en fit de grands éloges.

Utile à tout le monde, cet ouvrage devrait être dans toutes les mains. Nous le recommandons particulièrement aux supérieurs des maisons d'éducation qui, nous en sommes persuadés, seront agréablement surpris de son genre quelque peu pédagogique. Ajoutons que l'éditeur paraît avoir tenu avant tout à mettre ce petit livre à la porté des bourses les plus modestes. Il est en vente chez tous les libraires. 131-3fs-jno


## LES ELECTIONS MUNICIPALES A QUEBEC

### NEUF NOUVEAUX CONSEILLERS

### M. CHS. FITZPATRICK EST BATTU

Québec, 19—Les élections municipales ont eu lieu aujourd'hui à Québec ; l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner. En certains quartiers l'activité a été excessive ; en n'autres le calme n'a été interrompu par aucun incident.

Voici le résultat :

Quartier Saint-Louis : Echevin J Léonard, P Auger et E T D Chambers.

Quartier Saint-Pierre : Echevin Foley, conseillers Thibaudeau et L A Boisvert, par acclamation.

Quartier Champlain : Echevin J Hearn, par acclamation, conseillers Reynolds et Griffin.

Quartier du Palais : Echevin G A Tanguay, conseillers J Tessier et R Boisseau.

Quartier Saint-Jean : Echevin Bussière, conseillers P J Côté, O Poitras.

Quartier Montcalm : Echevin Delisle, par acclamation ; conseillers Rancour et Stafford.

Quartier Jacques-Cartier : Echevin Gagnon, conseillers Martineau et Dussault.

Quartier Saint-Roch : Echevin Bélanger, conseillers Gignac et Duchêne.

Quartier Saint-Valier : Echevin Fiset, conseillers S N Parent et Dro'et.

Quartier Saint-Sauveur : Echevin Dion, conseiller J B Côté et Pouliot.

Le maire sera élu mercredi par le nouveau conseil.

Il y a neuf nouveaux conseillers élus. Parmi ceux qui ont été défaits sont MM Fitzpatrick et J. X. Drouin. La défaite du premier a pris tout le monde par surprise à Québec.

Il y a maintenant deux candidats sur les rangs pour la mairie : MM. Jules Tessier et S. N. Parent, tous deux députés à la législature provinciale. M. Fitzpatrick aspirait au fauteuil civique ; mais sa défaite détruit ses prétentions.

Il y a 29 catholiques et 1 protestant dans le nouveau conseil, M E T D Chambers. M. Johnston, protestant, qui, de plus, s'était fortement prononcé en faveur de la prohibition a été battu à plate couture.

Un autre protestant, M. C. R. White, a également été battu. Cependant, il est bon de dire que cette lutte n'a nullement été engagée sur le terrain religieux.

Les Canadiens-français ont remporté un nouveau siège à cette élection, ce qui porte leur majorité sur les Irlandais et les Anglais réunis, à 16 voix.


**A CREDIT**

**Toutes sortes de meubles, tapis, prélarts, gravures, miroirs, pendules, lampes, etc., etc., vendus à des conditions très faciles, chez F. Lapointe 1551 rue Ste-Catherine.**

**Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures.**

**QU'ON SE LE DISE.** 114-jno

A. DEMERS. Tél. 589 C. BRUNET

Faisant affaire sous les noms de

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 Grande rue St-Laurent, Montréal

**Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs, et Poseurs d'Appareils de Chauffage.**

Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Coutellerie, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très modérés. 62-1a

Le Rév. C. A. M. Paradis, ptre, O.M.I., Lac Temiscamingue, dit : Je me fais un devoir de témoigner de l'excellence du Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette. Je m'en suis servi pour le traitement d'une laryngite aiguë dont je souffrais depuis plus de neuf ans. Une seule bouteille m'a complètement guéri.

**AUX DAMES**

ACADEMIE FONDEE EN 1891

Les cours comprendront le DESSIN des PATRONS, la COUPE, l'ASSEMBLAGE, l'ESSAYAGE, la RETOUCHE, les GARNITURES du CORSAGE, la JUPE, le MANTEAU, le DOLMAN, etc., etc., etc.

ACADEMIE, 88 RUE SAINT-DENIS, Montréal. Téléphone 6457

**Mme E. L. ETHIER, Principale.**

Succursale : No 206 rue Dalhousie, Ottawa. 127 jno

**MALADIES D'ESTOMAC**

DYSPEPSIES, GASTRALGIES

**Une commission nommée par l'Académie de Médecine de Paris, pour étudier les effets du Charbon de Belloc, a constaté que les Maux d'estomac, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions difficiles ou douloureuses, Crampes, Aigreurs, Renvois, etc., cessaient après quelques jours d'usage de ce médicament, soit en Poudre, soit en Pastilles. D'ordinaire le bien-être se fait sentir dès les premières doses ; l'appétit revient et la constipation si habituelle dans ces maladies disparaît. Les propriétés antiseptiques du Charbon de Belloc en font un des moyens les plus sûrs et les plus inoffensifs à opposer aux maladies infectieuses, telles que la Dysenterie, la Diarrhée, la Cholérine, la Fièvre typhoïde. Le Charbon de Belloc est employé soit pour prévenir, soit pour guérir ces maladies.**

**Chaque flacon de Poudre et chaque boîte de Pastilles doivent porter la signature de Belloc et le cachet du Dr Belloc.**

**En vente dans toutes les pharmacies. — Prix : Poudre, 2 fr. ; Pastilles, 1 fr 50**

*En vente dans toutes les bonnes pharmacies.*

Le VIN à l'EXTRAIT de FOIE de MORUE

PREPARE PAR

Mr. CHEVRIER

Pharmacien de 1re Classe, à Paris

CONTRE :

la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANEMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE et toutes les MALADIES DE POITRINE.

EXIGER LA SIGNATURE : CHEVRIER



# Plus de dix dollars à la minute

**C'est le montant moyen qui se paie actuellement aux Porteurs de Polices à chaque minute de chaque heure de chaque jour de chaque semaine, toute l'année durante, par la**

# METROPOLITAN

**COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DE NEW-YORK**

QUI A RECEMMENT OUVERT UNE SUCCURSALE EN CETTE VILLE

C'est une des plus anciennes compagnies d'assurance sur la vie des Etats-Unis.
Elle fait des opérations depuis au-delà de vingt-cinq ans.
Son actif s'élève au-dessus de DIX-NEUF millions de dollars.
Elle compte deux millions neuf cent mille porteurs de polices.
De 50,000 à 60,000 familles ont touché les produits de leurs polices, l'année dernière.
Plus de 8,000 personnes sont actuellement au service de cette compagnie aux Etats-Unis.
C'est la compagnie d'Assurance sur la vie la plus prospère de l'Amérique, aujourd'hui.

**Sa grande caractéristique est son Système Industriel d'Assurance**

## SUR LA VIE

5 CENTS PAR SEMAINE ET PLUS PROCURERONT UNE POLICE

Tous les âges depuis 2 ans jusqu'à 70 acceptés. Réclamations payées immédiatement après le décès.
Pas d'honoraires d'entrée. Hommes et Femmes assurés au même taux. Primes perçues par la Compagnie chaque semaine au domicile des porteurs de police. Ceux-là seuls qui jouissent d'une bonne santé sont admis. Pas de cotisations incertaines. Pas d'augmentation de redevances. Et les polices sont immediatement bénéficiables.

PENSEZ-Y BIEN ! L'épargne quotidienne de CINQ CENTS donnera une police sur la vie de chaque membre d'une famille de sept personnes.

**La Succursale de la Metropolitan est Chambre 804 5**

*BATISSE de la NEW-YORK LIFE, CARRE de la PLACE D'ARMES, MONTREAL*

CHARLES STANSFIELD - - - - - Surintendant

Où tous les renseignements peuvent être obtenus, où des applications pour agences seront reçues, et où toutes les personnes qui désirent avoir une assurance sont priées de se présenter. Si vous ne pouvez pas vous présenter en personne, envoyez chercher le Calendrier illustré ou une copie de la publication illustrée de cette compagnie fournie gratis.

### DEPARTEMENT ORDINAIRE

La Compagnie, dans ce Département, émet tous les blancs de polices approuvés et quelques blancs nouveaux de polices pour $1,000 et au-delà, les primes payables annuellement, semi-annuellement ou trimestriellement. Les polices sont libérales dans leurs clauses, ne contiennent aucune restriction quant aux voyages et à la résidence, pourvoient au paiement immédiat des réclamations sur réception de preuves satisfaisantes de mort et les taux de primes sont extrêmement bas. Nous vous invitons à comparer les taux avec ceux des autres compagnies.

AVIS SPECIAL ! AGENTS DEMANDÉS—Des agents sont demandés par cette Compagnie. Des splendides occasions sont offertes à des hommes actifs et énergiques. Les personnes qui sont sans occupations ou qui ont des situations avec peu ou pas de chance de promotion devraient essayer cette affaire. Aux hommes compétents, elle offre des positions permanentes et lucratives, avec l'occasion d'avancement suivant le mérite. Si cet avis ne concerne en rien le lecteur et qu'il ait un ami que la chose intéresserait, sera-t-il assez bon d'attirer l'attention de tel ami sur le sujet. Pour plus de détails, se présenter à la succursale, en cette ville.

**OFFICIERS :**

*JOHN R. HEGEMAN . . . . . Président,*
*HALEY FISKE, Vice-Président, J. J. THOMPSON, Caissier et Asst.-Sec*
*GEO. H. GASTON, 2nd Vice-Président et Secrétaire,*
*JAMES M. CRAIG, Actuaire, THOMAS H. WILLARD, M. D., Médecin-Examinateur*
*HON. STEWART L. WOODFORD, Procureur.*



CHAMBRES A LOUER—De bonnes chambres, pour une ou deux personnes, sont à louer au No 324 rue Saint-Denis 155-jno

A VENDRE—Hôtels, salons, confiseries et magasins de fruits et épiceries. Toute sorte de marchés toujours en main. Excellente occasion pour ces personnes qui désireraient commencer les affaires. Aussi, maisons et magasins à louer et à vendre dans les différentes parties de la ville S'adresser à L. Harriss, 1985 rue Ste-Catherine près de la rue St-Urbain. 352-1a

AVIS—La compagnie de navigation Richelieu et Ontario fera une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte pour amender sa charte et pour autoriser le rachat de toutes les débentures émises par la dite compagnie et pour la consolidation de sa dette, et aussi pour accroître la dite compagnie aux dispositions de "l'Acte des clauses des compagnies", en autant que compatible, ainsi que pour d'autres fins.

Montréal, 14 février 1894.

GIROUARD, FOSTER, MARTIN & GIROUARD, Avocats des Pétitionnaires.

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite, au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte incorporant la "Canadian Mutual Life Association".

Le but de cet acte est de pourvoir au bénéfice mutuel des membres de la Compagnie en créant un fonds à même les cotisations, redevances donations ou autres paiements des membres de la compagnie pour les cas de mort, d'accident, d'âge avancé et autres éventualités et pour procurer un secours efficace aux veuves et aux orphelins des membres décédés, et aussi d'obtenir les pouvoirs et les droits qui sont nécessaires à cette fin et tous autres pouvoirs nécessaires.

GREENSHIELDS & GREENSHIELDS, Montréal. Avocats des requérants

LA COMPAGNIE du chemin de fer du Pare et de l'Ile de Montréal, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte la soumettant à sa juridiction, et pour confirmer et augmenter ses pouvoirs, étendre ses limites, l'autoriser à entrer en arrangements avec d'autres compagnies pour l'usage de leurs lignes et leurs ponts, et vice versa, pour d'finir ses pouvoirs d'emprunt, l'autoriser à émettre des parts préférentielles, et pour autres privilèges.

Montréal, 5 février 1894.

M. S. LONERGAN, 127-10 Solliciteur de la requérante.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 9939 } **Cour de Circuit**

JOSEPH HAMEL, Demandeur
vs
JOSEPH LEFEBVRE, Défendeur

Le 3ième jour de mars 1894, à 10 hrs de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 88 rue Berri, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en sets de chambre et meubles de ménage, etc.

Conditions : argent comptant.

F. FIORINAZ, h. c. s.

Montréal, 19 mars 1894.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 2436 } **Cour Supérieure**

UBALE GARAND et al, Demandeurs
vs
J. P. WHELAN, Défendeur

Le 29ième jour de mars 1894, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 31 rue Darcher, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage.

Conditions : argent comptant.

ANATOLE CHERRIER, h. c. s.

Montréal, 19 mars 1894.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 6812 } **Cour de Circuit**

JOS. ARTHUR BERNARD, Demandeur
vs
HORACE CHAGNON, Défendeur

Le 29ème jour de mars 1894, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, No 1060 rue Berri, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions : argent comptant.

O. DAOUST, h. c. s.

Montréal, 19 mars 1894.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 1482 } **Cour de Circuit**

JEAN-BTE MALHIOT et al, Demandeurs
vs
HUBERT SENTENNE, Défendeur

Le 29ème jour de mars 1894, à 10 hrs de l'avant-midi, au domicile du dit Défendeur No 530 rue Rivard, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions : argent comptant.

O. DAOUST, h. c. s.

Montréal, 19 Mars 1894.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 1139 } **Cour Supérieure**

CHARLES DEVLIN, Demandeur
vs
CHARLES U. ARMSTRONG, Défendeur

Le 29ième jour de mars 1894, à 9 hrs de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 1, rue St-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en ameublement de bureau etc.

Conditions : argent comptant.

H. LAJEUNESSE, h. c. s.

Montréal, 19 mars 1894.

# NOUVELLE CORDE A LINGE

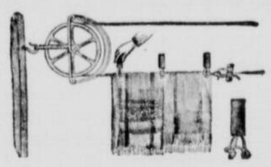

**En Fil Galvanisé, améliorée en 1893. Telle qu'exposée à Chicago. Elle ne gèle pas, facile à tourner sur les poulies, n'use pas le linge et BON MARCHE.**

LAVEUSES, TORDEUSES MECANIQUES ET REPASSEURS "MANGLIS"

Chez L. J. A. SURVEYER

No 6, RUE ST-LAURENT

Téléphone 1914.

**DOCTOR'S SPECIAL**

PURE OLD BRANDY

*Prescribed by the Medical Profession of Europe for Invalids' use.*

*Ask your dealer for it.*

Lawrence A. Wilson, & Co., Sole Agents, Montreal.

112-20

A tous ceux qui souffrent

DES

MALADIES DE L'ESTOMAC

*PLUS DE DYSPEPTIQUES*

Parmi les maladies, dont souffrent l'espèce humaine, les plus désagréables et les plus intolérables sont certainement les maladies d'estomac. Les douleurs sont atroces et rares sont les remèdes qui en atténuent les souffrances Sous ces circonstances c'est donc une bonne nouvelle, que de porter à la connaissance du public le nom d'un remède infaillible

*Pour la guérison des maladies suivantes :*

CONSTIPATIONS OPINIAT

# Finance et Commerce

DIVIDENDES PAYABLES

Banque Molson, semestriel, 4 p. c. 2 avril. Livres fermés du 16 au 31 mars.

C. P. R., trimestriel, actions préférentielles, 1 p. c., 2 avril. Aux actionnaires du 2 avril.

Bank of British North America, 40s par action, 6 avril. Livres fermés du 22 mars au 6 avril.

## BULLETIN FINANCIER

BUREAU DE LA MINERVE.

Lundi soir.

CHANGE

| | Entre Banques | Au comptoir |
|---|---|---|
| Sterling à demande | 9⅜ à 9⅜ | 9⅜ à 9⅜ |
| " à 60 jours à vue | 9⅜ à 10 | 10 à 10⅛ |
| " par cables | à . . | 10⅛ à 10⅜ |
| Fonds de New-York | pair à ¼ | ¼ à ⅜ |
| Chèques sur Paris | 5.16¾ à 5.15 | 5.14¾ à 5.12½ |

| | A l'affiche. | Courant. |
|---|---|---|
| Sterling à New-York | 4.88 | 4.87 à ¼ |
| Sterling à 60 jours | 4.89 | 4.88¼ à ½ |
| " à demande | 4.89 | 4.89 à ½ |
| " par câble | .... | 4.89 à ½ |
| " commercial | .... | 4.86½ à ¾ |
| " documentaire | .... | 4.85¼ à ½ |
| Chèques sur Paris, long terme | .... | 5.16 à ¼ |
| Chèques sur Paris, courte échéance | .... | 5.15 à ¼ |

BOURSE DE MONTREAL

Aucune excitation à la bourse. Les valeurs sont restées stables et les vendeurs n'ont montré que peu de disposition à vendre. Les banques sont inactives, mais fermes.

Ventes de l'après-midi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 25 | actions | Banque du Peuple | à 120 |
| 135 | " | Téléphone Bell | à 159 |
| 25 | " | Richelieu et Ontario | à 79 |
| 100 | " | Gaz de Montréal | à 183¼ |
| 25 | " | " | à 183½ |
| 150 | " | " | à 183¾ |
| 50 | " | Câble commercial | à 143 |
| 39 | " | Chars urbains | à 177 |
| 25 | " | " | à 177½ |
| 125 | " | " | à 178 |
| 100 | " | " | à 179 |
| 25 | " | Coton de Montréal | à 120 |

Ventes de l'avant-midi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8 | actions | Banque des Montréal | à 229 |
| 25 | " | Royale Electrique | à 142 |
| 150 | " | Gaz de Montréal | à 183¾ |
| 75 | " | " | à 183¼ |
| 100 | " | Câble Commercial | à 146 |
| 25 | " | Chars urbains | à 179½ |
| 102 | " | " | à 180 |
| 615 | " | " | à 181 |
| 100 | " | " | à 180 |

DERNIÈRES COTES DES VALEURS

| STOCKS | 17 mars. Ven-deurs | Ache-teurs | 19 mars. Ven-deurs | Ache-teurs. |
|---|---|---|---|---|
| Pacifique Canadien | 68¼ | 68 | 68¼ | 68 |
| Do Obligations | .... | 104 | .... | 104 |
| Câble Commercial | 145¾ | 146¼ | 146 | 146 |
| Do nouv. stock | .... | .... | .... | .... |
| Duluth | 7 | 6 | 7 | 6 |
| Do pref | 16 | 12 | 16 | 13 |
| Télégraphe de Montréal | 151 | 149 | 149¾ | 149 |
| Cie du Richelieu et Ont. | 82 | 77 | 82 | 78½ |
| Cie des Chars Urbains | 176¾ | 176¼ | 182 | 181¾ |
| Cie du Gaz de Montréal | 183 | 182¾ | 183½ | 183 |
| Téléphone Bell | 150 | 148¾ | 151½ | 150 |
| Royale Electrique | 145 | 140½ | 143 | 141 |
| Banque de Montréal | 240 | 228½ | 229 | 228¼ |
| Banque d'Ontario | .... | 115 | .... | 113 |
| Banque du Peuple | 125 | 123 | .... | .... |
| Molson's Bank | .... | 160 | .... | .... |
| La Banque de Toronto | .... | 249¾ | .... | 249¼ |
| Banque Jacques-Cartier | 120 | 115 | 120 | 115 |
| Banque des Marchands | 165 | 159½ | 160 | 159½ |
| Banque des Tow. de l'Est | 142½ | 140¾ | .... | .... |
| Banque de Québec | .... | .... | .... | .... |
| La Banque Nationale | .... | .... | .... | .... |
| Banque Union | 130 | 122¾ | .... | .... |
| Banque de Comm Canad. | 140 | 130 | 142 | 140¼ |
| La Banque Ville-Marie | .... | .... | .... | .... |
| Banque Hochelaga | .... | .... | 130 | 123 |
| Banque des Marcb., Hal. | 146 | 143 | 146 | 143 |
| Intercolonial Coal | 75 | .... | 75 | .... |
| do do | 100 | 80 | 100 | 80 |
| Cie des Terres N.-O. | .... | .... | .... | .... |
| Cie de Transp. Canada | .... | .... | .... | .... |
| Canada Paper Company | 125 | .... | 125 | .... |
| Canada Central, obligat. | 120 | 110 | 120 | 110 |
| Champlain et St-L., oblig. | 101 | .... | 100 | .... |
| Cie de Coton de Montreal | 125 | 120 | .... | .... |
| Cie de Coton du Canada | 85 | 57½ | 85 | 57½ |
| do do | 100 | 98 | 100 | 98 |
| Cie de Coton des March. | 125 | .... | 125 | 117½ |
| Cie de Coton Dominion | 115 | 113½ | 123 | 112½ |
| Cie de Prêts et Placem. | 140 | 130 | 140 | 130 |
| Guarantee Co. of N.-A. | .... | .... | .... | .... |
| Accident Ins. Co. | .... | .... | .... | .... |
| Diamond Glass Co. | .... | .... | .... | .... |

VALEURS AMÉRICAINES A LONDRES

| | LONDRES | N.Y. | EQUIT. |
|---|---|---|---|
| Atchison | 15¾ | 15¼ | |
| Pacifique Canadien | 69¼ | 68 | |
| Erie | 18¼ | 17¼ | |
| Kan. et Texas | 14¼ | 14¼ | |
| Louisville et Nashua | 50¼ | 49¼ | |
| Lake Shore | 131¼ | 128¾ | |
| Pac. Nord. pref | 20 | 19¾ | |
| Illinois Central | 94¾ | 94¾ | |
| Int. & Western | 19¼ | 18¼ | |
| Reading | 23¼ | 22¾ | |
| Saint-Paul | 64¼ | 63¼ | |
| Union Pacific | 19¼ | 18¼ | |
| Wabash Pr. | 15¾ | 15¼ | |

## BULLETIN COMMERCIAL

### Marchés Anglais

*Rapport de Beerbohm*

Chargements sur mer : blé tranquille ; mais, ignoré. De passage en voie d'expédition : blé, demande très petite ; mais américain, ferme ; mais de Russie, tranquille.

Dans Mark Lane : blé anglais et étranger, demande très petite ; mais américain, tournure plus facile ; danubien, tranquille ; farine de blé anglaise et étrangère, lente.

Liverpool : blé sur place, les acheteurs se retirent ; mais sur place, ferme mais pas actif ; mais mélangé, 3|10½.

Les pois canadiens sont cotés à 4|11.

MARCHE DE LIVERPOOL

| | s. d. | s. d |
|---|---|---|
| Blé du printemps | 0 0 | à 0 0 |
| Blé roux d'hiver | 4 10 | à 5 0 |
| No 1 Cal | 5 0 | à 5 2 |
| No 2 Cal | 0 0 | à 0 0 |
| Blé-d'Inde | 3 10½ | à 0 0 |
| Pois | 5 0 | à 0 0 |
| Lard | 68 9 | à 0 0 |
| Saindoux | 37 0 | à 0 0 |
| Bacon | 32 0 | à 33 6 |
| Suif | 26 6 | à 0 0 |
| Fromage blanc | 56 6 | à 0 0 |
| Fromage coloré | 56 6 | à 0 0 |

### Marchés américains

GRAINS ET PROVISIONS

| Chicago, 19 mars | Ouverture | Plus haut | Plus bas | Fermeture. |
|---|---|---|---|---|
| BLÉ— | | | | |
| Février | 55¾ | 55¾ | 55¾ | 55¾ |
| Mars | 56¼ | 58¼ | 57¼ | 57¾ |
| Juillet | 60 | 60 | 59¾ | 59¾ |
| MAIS— | | | | |
| Octobre | .... | .... | .... | .... |
| Février | 35¾ | 35¾ | 35¾ | 35¾ |
| Mai | 36¾ | 37¼ | 36¾ | 36¾ |
| Juillet | 37¾ | 37¾ | 37¼ | 37¼ |
| AVOINE— | | | | |
| Octobre | .... | .... | .... | .... |
| Février | 29¼ | 29¼ | 29¼ | 29¼ |
| Mai | 30 | 30 | 29¾ | 30 |
| Juillet | 27¾ | 25 | 24¾ | 25 |
| LARD— | | | | |
| Février | 10.77 | 10.77 | 10.77 | 10.77 |
| Mai | 10.82 | 10.82 | 10.75 | 10.80 |
| Juillet | 10.87 | 10 90 | 10.82 | 10.87 |
| SAINDOUX— | | | | |
| Octobre | .... | .... | .... | .... |
| Février | 6.52 | 6.52 | 6.52 | 6.52 |
| Mai | 6.[illegible] | 6.47 | 6 40 | 6.47 |
| Juillet | 6.42 | 6.42 | 6 42 | 6.42 |
| DEMI-CONS— | | | | |
| Octobre | .... | .... | .... | .... |
| Janvier | .... | .... | .... | .... |

MARCHÉ DE NEW-YORK

| Mars, 19. | Ouverture. | Plus haut. | Plus bas. | Fermeture |
|---|---|---|---|---|
| BLÉ— | | | | |
| Février | 59¾ | 59¾ | 59¾ | 59¾ |
| Mai | 61¼ | 61¼ | 61¼ | 61¼ |
| Juillet | 64 | 64 | 63¾ | 63¾ |
| MAIS— | | | | |
| Octobre | .... | .... | .... | .... |
| Février | 43¾ | 43¾ | 43¾ | 43¾ |
| Mai | 42¾ | 42¾ | 42¾ | 42¾ |
| Juillet | 45¾ | 45¾ | 45¾ | 45¾ |

MARCHÉ DE MILWAUKEE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| BLÉ— | | | | |
| Février | 56¼ | 56¼ | 55¾ | 55¾ |
| Mai | 57¾ | 57¾ | 57¼ | 57¾ |
| Juillet | .... | .... | .... | .... |

MARCHE DE TOLEDO

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| BLÉ— | | | | |
| Février | 56¼ | 56¼ | 56¼ | 56¼ |
| Mai | 58¾ | 58¾ | 58¾ | 58¾ |
| Juillet | 60¼ | 60¼ | 60 | 60 |

MARCHÉ DE DULUTH

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| BLÉ— | | | | |
| Février | 59¾ | 59¾ | 59¾ | 59¾ |
| Mai | 60¾ | 60¾ | 60¼ | 60¼ |
| Juillet | 61¾ | 61¾ | 61¼ | 61¼ |

MOUVEMENTS DES GRAINS

| CHICAGO : | Arrivages | Expéditions |
|---|---|---|
| Blé, minots | 22000 | 12100 |
| Maïs, " | 270.0 | 1190.0 |
| Avoine, " | 314000 | 138000 |
| Farine, barils | 16459 | 12202 |
| NEW-YORK : | | |
| Blé, minots | 1 60 | 120962 |
| Maïs, " | 3902 | 11724 |
| Avoine " | 200 60 | 250 |
| Farine, barils | .... | .... |
| MILWAUKEE : | | |
| Blé, minots | .... | .... |
| Maïs, " | .... | .... |
| TOLEDO : | | |
| Blé, minots | 11000 | 2000 |
| Maïs, " | 8000 | 3000 |
| ST-LOUIS : | | |
| Blé, minots | .... | .... |
| Maïs, " | .... | .... |
| DULUTH : | | |
| Blé, minots | 50000 | 10000 |
| Maïs, " | .... | .... |
| DETROIT : | | |
| Blé, minots | .... | .... |
| MINNEAPOLIS : | | |
| Blé, minots | .... | .... |
| Maïs, " | .... | .... |

PORC A CHICAGO

Union Stock Yards, 19 mars 1894 - Arrivages approximatifs, 25,000. Rapport officiel de samedi : 9,073, dont 6,086 expédiés et 2,000 non expédiés. Cote : léger mêlé, $4.45 à $4.70 ; mêlé pour salaison, $4.45 à $4.65 ; lourd d'exportation, $4.20 à $4.65 ; qualités inférieures, $4.20 à $4.35.

Arrivages de bestiaux, 13,000.

Marché actif.

### Marchés du Canada

MARCHÉ DE GROS, MONTREAL

GRAINS

| | |
|---|---|
| Pois, par 66 lbs en magasin | 67 c à 68 c |
| Avoine, par 34 lbs | 39 c à 41 c |
| Seigle | 55 c à 57 c |
| Orge d'engrais | 41 c à 43 c |
| " d'brêche | 52 c à 54 c |
| Blé d'Inde, droits payés | 62 c à 64 c |
| Blé du Manitoba, No 1, dur, nominal | 77 c à 79 c |
| " No 2, dur | 75 c à 76 c |
| arras / n | 51 c à 52 c |

FARINES

| | |
|---|---|
| Patente de printemps | 3.50 à 3.75 |
| Patente d'hiver | 3.50 à 3.75 |
| Straight Roller | 3.0 à 3.15 |
| Extra | 2.75 à 2.90 |
| Superfine | 2.60 à 2.70 |
| Forte à boulanger | 3.40 à 3.60 |

GROSSES FARINES

| | |
|---|---|
| Farine d'avoine granulée, par bbl | 4.20 à 4.30 |
| " " en sac | 2.10 à 2.20 |
| " " standard, par bbl | 3.90 à 4.00 |
| " " en sac | 1.95 à 2.05 |

ISSUES

| | |
|---|---|
| Son, par tonne | 17.00 à 17.50 |
| Gruau " | 18.00 à 18.50 |
| Moulee " | 22.00 à 24.00 |

BEURRES

| | |
|---|---|
| Crémerie | 24 c à 25½c |
| Laiterie, Townships | 22 c à 23½c |
| " Ouest | 19 c à 20 c |
| En rouleau | 18 c à 21c |

FROMAGES

| | |
|---|---|
| 1ère qualité, ouest | 11 c à 12 c |
| 1ère qualité, Est | 11 c à 11 c |
| Autres qualités | 10½c à 10½c |
| Townships | 10½c à 11 c |

OEUFS

| | |
|---|---|
| Frais | 16 c à 18 c |
| Mirés | 8 c à 10 c |
| Chaulés | 7 c à 8 c |

MIEL

| | |
|---|---|
| Coulé | 7½c à 9 c |
| En gâteau | 10 c à 12½c |

HOUBLON

| | |
|---|---|
| Par livre | 21 c à 24 c |

LARDS

| | |
|---|---|
| " Short Cut ", mess canadien | $15.50 à $ 16.00 |
| " mess américain | 16.00 à 16 00 |
| Jambon fumé, à la ville, la livre | 0.09½ à 0.11 |
| Saindoux mélangé, la livre | 0.07½ à 0.08 |
| " canadien pur, la livre | 0.09½ à 0.10½ |
| Bacon, la livre | 0.10½ à 0.12 |

ALCALIS

| | |
|---|---|
| Potasse, 1ère qualité, le quintal | $4 15 à $0 00 |
| " 2ème " | 3 70 à 3 75 |
| Perlasse, 1ère " | $5 25 à 5 50 |

VOLAILLES PREPARÉES

| | |
|---|---|
| Dindes, la livre | 8½ à 9½ |
| Oies, " | 6½ à 8½ |
| Canards, " | 7½ à 8½ |
| Poulets, " | 7½ à 8½ |

BLÉ EN MAGASIN A MONTREAL

| | Mars, 17 1894 | Mars, 10 1894 | Mars, 18 1893 |
|---|---|---|---|
| Blé, minots | 655,613 | 644,066 | 546,959 |
| Blé d'Inde | 4,854 | 4,051 | 14,441 |
| Pois | 159,661 | 159,125 | 352,484 |
| Avoine | 289,925 | 276,668 | 837,474 |
| Orge | 44,213 | 46,631 | 86,861 |
| Seigle | 40,210 | 40,335 | 28,672 |
| Sarrasin | 3,272 | 3,472 | .... |
| Farines, barils | 86,495 | 66,15 | 64,079 |
| Grosses farines | 29 | 51 | 96 |

BLÉ EN VUE

| | Mars, 17, 1894 | Mars 10, 1894 | Mars, 8 1893 |
|---|---|---|---|
| Approvisionnement visible, E.-Unis et Canada | 73,259,000 | 74,607,000 | 79,721,000 |
| De passage au Royaume-Uni | 27,792,000 | 26,352,000 | 27,316 000 |
| De passage au continent | 7,952,000 | 7,168,000 | 6,288 000 |
| Total en vue | 109,0 3,000 | 108,127,000 | 112,645,000 |

MARCHE DE TORONTO

| | |
|---|---|
| Blé Blanc du printemps | $0 58½ à $0 58 |
| Blé du printemps, No 2 | 0 59 à 0 60 |
| Blé Roux d'hiver | 0 58 à 0 58 |
| Blé No 1, dur, Manitoba | 0 73½ à 0 00 |
| Blé No 2, dur | 0 00½ à 0 73½ |
| Blé No 3, dur | 0 00 à 0 00 |
| Blé gelé, No 1 | 0 00 à 0 00 |
| Orge No 1 | 0 42 à 0 43 |
| Orge No 2 | 0 00 à 0 00 |
| Orge No 3, extra | 0 00 à 0 00 |
| Orge d'engrais | 0 36 à 0 37 |
| Pois No 2 | 0 55 à 0 55 |
| Avoines No 2 | 0 00 à 0 35 |
| Farines spéciales | 2 40 à 2 50 |
| Straight Roller | 2 65 à 2 70 |

ARRIVAGES A MONTREAL

| 19 Mars. | G.T.R. | C.P.R | Canal. | Total |
|---|---|---|---|---|
| Blé—minots | 500 | 600 | ..... | 1100 |
| Blé d'inde—minots | 1100 | ..... | ..... | 1100 |
| Pois—minots | .... | ..... | ..... | .... |
| Avoines | 7200 | 2083 | ..... | 9283 |
| Orge | .... | ..... | ..... | .... |
| Seigle | .... | ..... | ..... | .... |
| Farine—barils | 1350 | 2540 | .... | 3890 |
| Farines d'avoine, etc., barils | .... | ..... | ..... | .... |
| Potasse, etc | 5 | 14 | ..... | 19 |
| Beurre—tinettes | 102 | 58 | ..... | 160 |
| Fromages—meules | ..... | ..... | ..... | ..... |
| Lards—barils | ..... | ..... | ..... | ..... |
| Saindoux | 8 | ..... | ..... | 8 |
| Œufs—caisses | 246 | 382 | ..... | 628 |
| Bœuf—barils | 115 | ..... | ..... | 115 |
| Jambon, lard &c.—boîtes | 1 | 15 | ..... | 16 |
| Viandes en conserves | 3 | ..... | ..... | 3 |
| Peaux abattoir | 1 | ..... | ..... | 1 |
| Cuirs, rouleaux | 106 | 554 | ..... | 660 |
| " eaux vertes | 1 | ..... | ..... | 1 |
| Pétrole | 90 | ..... | ..... | 90 |
| Phosphates | ..... | ..... | ..... | ..... |
| Suif | 117 | ..... | ..... | 117 |

### Commerce de bétail

Arrivages à la Pointe Saint-Charles, durant la semaine finissant le 17 mars 1894 :

| | Bœufs | Moutons | Porcs | Veaux. |
|---|---|---|---|---|
| Arrivages | 424 | 495 | 1010 | 139 |
| Restés de la remaine précédente | 55 | .... | .... | .... |
| Total pour la semaine | 479 | 495 | 1010 | 139 |
| En main | 100 | | | |

Au commencement de la semaine, peu d'offres, à la fin de la semaine de plus forts arrivages ont fait baisser les prix et les offres ont été plus considérables. La demande pour agneaux et veaux est active et les prix sont fermes. De lourds arrivages de porcs ont causé une baisse de 25c à 40c par 100 lbs.

Nous cotons :

| | |
|---|---|
| Bœuf de boucherie, bons | 3½c à 4c |
| " moyens | 3 c à 3½c |
| " inférieur | 2½ à 3c |
| Agneaux | 4 c à 4½c |
| Porcs | 4½c à 5c |
| Veaux | $5.00 à $10 00 |

### Marché aux chevaux

| | |
|---|---|
| Arrivages à la Pointe Saint-Charles, durant la semaine finissant le 17 mars 1894 | 134 |
| Restés de la semaine précédente | 18 |
| Total pour la semaine | 152 |
| Expédiés durant la semaine | 26 |
| Laissés pour la cité | 79 |
| Ventes de la semaine | 23 |
| Disponibles | 80 |

Un grand nombre d'acheteurs ont visité les écuries de la Pointe Saint-Charles. Les ventes ont rapporté des prix satisfaisants.


NOUVEAU MAGASIN de TAPIS

W. & J. M. FARQUHAR

354 Rue Saint-Jacques

Tapis, Linoleums de Parquets.
Rideaux en dentelle, blancs et crêmes
Nattes en Laine de Couleur.

Nous sollicitons les acheteurs de venir voir nos marchandises avant d'acheter ailleurs. 89-jno

ZOUAVIANA

Etape de Vingt-Cinq Ans

1868-1893

— PAR —

GUSTAVE A. DROLET

Ouvrage imprimé sur papier de luxe, sortant des ateliers de M. E. Senécal et Fils, orné de quatre grandes photogravures,

S. S. PIE IX, S. S. LEON XIII.

Groupes des Zouaves Canadiens et des officiers du régiment des Zouaves Pontificaux au camp d'Annibal, 16 Août 1868.

Prix : $1.00 ; par la poste, $1.10.

En vente chez

Cadieux & Dérome

LIBRAIRES

No 1603 Rue Notre-Dame

Chemins de fer

PACIFIQUE CANADIEN

FETES DE PAQUES

*Des billets aller et retour seront vendus à*

MOITIE-PRIX

Bons pour aller sur tous les trains de l'après-midi, le 23 mars, sur tous les trains les 23 et 24, bons pour revenir jusqu'au 27 mars

ELEVES ET PROFESSEURS

Prix d'un billet et un tiers pour aller et retour, sur présentation d'un certificat valable signé par le principal, bons pour aller le 16 mars jusqu au 22, bons pour revenir jusqu'au 2 avril 1894.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe, 129 rue St-Jacques

PORTE VOISINE DU BUREAU DE POSTE

Bureau des billets, St-Henri, bloc de la Banque Jacques-Cartier.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Le et après lundi, 11 septembre 1893, les Trains Rapides de Parcours Complet, pour passagers, partiront tous les jours, (excepté le dimanche) aux heures suivantes :

| | |
|---|---|
| Quittant Montréal par le chemin de fer du Grand-Tronc de la gare Bonaventure | 7.45 |
| Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la rue Windsor | 20.40 |
| Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien dela gare de la place Dalhousie | 22.30 |
| Quittant Lévis | 14.40 |
| Arrive à la Rivière du Loup | 18.05 |
| do Trois Pistoles | 19.05 |
| do Rimouski | 20.41 |
| do Sainte-Flavie | 21.15 |
| do Campbellton | 24.45 |
| do Dalhousie | 1.35 |
| do Bathurst | 2.47 |
| do New Castle | 4.05 |
| do Moncton | 6.20 16.35 |
| do Saint-Jean, N. B. | 10.30 13.40 |
| do Halifax | 15.30 23.20 |

Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent à leur destination, les dimanches.

Les wagons-buffet, wagons-lits et autres wagons du train rapide qui partent de Montréal à 7.45, vont jusqu'à Halifax, sans transbordement.

Les trains du chemin de fer Intercolonial sont chauffés par la vapeur de la locomotive et ceux qui font le service entre Montréal et Halifax via Lévis sont éclairés à l'électricité.

On peut se procurer des billets de parcours complet, par Chemins de fer ou Steamers, à tous les points d'arrêt, dans le Bas du Fleuve Saint-Laurent et dans les Provinces Maritimes.

Pour billets et tous renseignements relatifs aux prix de passage, au fret, aux arrangements des trains, etc., adressez-vous à

C. W. ROBINSON

Agent du Fret et des Passagers de l'Est

186½ Rue Saint-Jacques, Montréal

D. POTTINGER,
Gérant Général.

Bureau du Chemin de fer,
Moncton, N. B. 8 septembre 1893.

Hotels

HOTEL VANCOUVER

MONTREAL

Vis-à-vis de la station du C. P. R.

117 & 119 RUE WINDSOR

JOSEPH DORVAL, Propriétaire

Autrefois de l'hôtel Albion. BELL TÉL. 3558

HOTEL RIENDEAU

La maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasse. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe.

En face de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice.

A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.

58 et 60 Place Jacques-Cartier

JOS. RIENDEAU,
Propriétaire.

ST. LAWRENCE HALL

Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.

Toutes les places sont chauffées à la vapeur

H. HOGAN, propriétaire.
S. MONTGOMERY, gérant.

AVIS

AUX

Secrétaires - Trésoriers

DES

MUNICIPALITÉS

*On trouvera chez les soussignés toutes les formules de*

BLANCS DE COUR

*en usage et nécessaires aux Secrétaires-Trésoriers des Municipalités, Magistrats de District,*

BLANCS

*pour Avocats, Notaires, Juges de Paix, Huissiers, etc., etc.*

AUSSI : BLANCS DE

ROLE D'ÉVALUATION

ROLE DE PERCEPTION

LISTES

DES

Electeurs Parlementaires

Etc., etc.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS

20

RUE ST-VINCENT

MONTRÉAL.

AUX RÉGISTRATEURS

MM. les Régistrateurs trouveront au Bureau des soussignés tous les livres nécessaires, tels que :

REGISTRES,

Index aux Immeubles,

Index aux Noms,

Livres des Adresses,

Blancs de Reçus,

Etc., etc

Le tout sur beau papier et A BAS PRIX.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS

20

RUE ST-VINCENT

MONTRÉAL.

CORIZA-NEVRALGIES-MIGRAINE

guérison immédiate par la

NASALINE GLAIZE

20 ans de succès.

Dépositaires à Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.

Navigation

Steamers de la Malle Royale

— DE LA —

LIGNE ALLAN

*Départs projetés, dont la date peut être changée* 1894

Service de la Malle Royale de Liverpool, Londonderry, Halifax et Portland

| De Liverpool | VAPEURS | De Portland | De Halifax |
|---|---|---|---|
| 8 Fev | Numidian | 1 Mars | 3 Mars |
| 22 " | Mongolian | 15 " | 17 " |
| 8 Mars | Laurentian | 26 " | 31 " |
| 22 " | Parisian | 12 Avril | 14 Avril |
| 5 Avril | Numidian | 29 " | 28 " |

Les steamers de ce service transportent toutes les classes de passagers. Les salons et les cabines sont au centre du vaisseau, où le mouvement de tangage se fait le moins sentir. Ces steamers sont éclairés à la lumière électrique, et les passagers peuvent s'en servir à toutes les heures de la nuit. Les salles de musique et le fumoir sont sur le tillac. Les salons et les chambres sont chauffés par la vapeur. Le confort dans les cabines est surtout ce qui est le plus remarquable sur ces steamers.

Les steamers partiront de Portland vers 1 h. p. m. les jeudis, ou aussitôt que possible après l'arrivée du train du Grand Tronc, dû à Portland vers midi, et de Halifax vers 1 h p m. les samedis, ou aussitôt après l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial, dû à Halifax à midi.

Le train qui font la correspondance avec les steamers quittent Montréal pour Portland ou Halifax :

Via le chemin de fer Canadien du Pacifique à 8.20 p. m. mercredi, arrivant à Portland à 9.30 a. m. jeudi.

Via le chemin de fer Grand Tronc à 10 15 p. m. mercredi, arrivant à Portland à 12.10 p.m. jeudi.

Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la rue Windsor à 8.00 p. m. jeudi, arrivant à Halifax à 11.00 p. m., vendredi.

Via les chemins de fer du Grand Tronc et Intercolonial à 7.40 a. m., arrivant à Halifax à 1.30 p.m. le samedi.

PRIX DE PASSAGE SUR LES CHEMINS DE FER

De Montréal à Portland, 1re classe $7.50, seconde classe, $5.50.

De Montréal à Halifax, 1re classe, $7.50, seconde classe, $5.50.

Les steamers "Parisian", "Sardinian", "Mongolian", "Numidian", transportent des passagers de cabines de 1ère et 2e classe et d'entrepont. Le steamer "Laurentian" n'a de cabines de 1ère classe qu'à son voyage à Liverpool.

PRIX DE PASSAGE

CABINE

Par le steamer "Parisian", $50, $60 et $70 ; aller et retour $100, $110 et $120.

Par les steamers "Mongolian", "Numidian" et "Laurentian", $45 à $50, $95 à $100, aller et retour.

Cabine de seconde classe pour aller, $30 à $35, aller et retour $60.

Entrepont pour Liverpool, Belfast, Glasgow, Londonderry ou Londres $24.

Service direct de Londres et Portland

| De Londres | VAPEURS | De Portland |
|---|---|---|
| 21 Fév | Brazilian | 15 Mars |
| 14 Mars | Monte Videan | 4 avril |

Et régulièrement ensuite.

Aucun passager n'est transporté par les steamers de Londres.

Service de Glasgow, Londonderry et New-York.

[*Ci-devant Ligne de vapeurs de l'Etat*]

Du pied de la nouvelle Jetée de la 21e rue Ouest, New-York

| De Glasgow | VAPEURS | De New-York |
|---|---|---|
| 9 " | *Siberian | 1.00 p.m. 1 Mars |
| 16 " | State of California | 8 " |
| 23 " | *Corean | 15 " |
| 2 Mars | State of Nebraska | 1.00 p.m. 22 " |
| 19 Mars | *Grecian | 29 Mars |
| 16 " | *Norwegian | 5 Avr. |
| 23 " | State of California | 3.00 p.m. 12 " |
| 30 " | *Corean | 19 " |
| 6 Avril | State of Nebraska | 2.30 p.m. 26 " |

Et chaque semaine ensuite. Les steamers marqués d'une * ne transportent pas de passagers de New-York.

Les steamers "State of California" et "State of Nebraska" sont éclairés à l'électricité, très bien aménagés pour toutes les classes de passagers.

TARIF : Cabines de 1ère classe, $40 à $60. Cabines de 2nde classe, $30. Entrepont à Glasgow, Belfast, Derry ou Liverpool, $25.

Service de la malle de Glasgow, Halifax et Philadelphie

| De Glasgow | Vapeurs | De Philadelphie le ou vers le |
|---|---|---|
| 10 Fév. | Assyrian | 3 Mars |
| 24 " | Hibernian | 17 " |
| 10 Mars | Peruvian | 31 " |
| 24 " | Assyrian | 14 Avr. |

Durant la période ci-dessus, ces steamers n'arrêteront pas à Halifax ni à St-Jean dans la traversée à Glasgow.

Ils ne prennent aucun passager soit pour aller à Philadelphie ou en revenir.

Service de Glasgow, Londonderry, Galway et Boston

| De Glasgow à Boston | Vapeurs | De Boston à Glasgow le ou vers le |
|---|---|---|
| 14 Fév. | Sarmatian | 6 Mars. |
| 28 " | Pomeranian | 20 " |
| 14 Mars | Carthaginian | 3 Avril. |
| 28 " | Carmatian | 17 " |
| 11 Avril | Pomeranian | 1er Mai |
| 25 " | Carthaginian | 15 " |

Et régulièrement ensuite.

Ces steamers ne prennent pas de passagers pour l'Europe.

Pour le fret, passage ou autres informations s'adresser à tout agent autorisé ou à

H. et A. ALLAN,
92 rue State, Boston, et
25 rue Commune, Montréal
1 Rue India, Portland

17 novembre, 1893.

Your Stomach Distresses You

after eating a hearty meal, and the result is a chronic case of Indigestion, Sour Stomach, Heartburn, Dyspepsia, or a bilious attack.

RIPANS TABULES

Promote Digestion, Regulate the Stomach, Liver and Bowels, Purify the Blood, and are a Positive Cure for Constipation, Sick Headaches, Biliousness, and all other Diseases arising from a disordered condition of the Liver and Stomach. They act gently yet promptly, and perfect digestion follows their use.

Ripans Tabules take the place of an Entire Medicine Chest, and should be kept for use in every family.

SOLD BY DRUGGISTS EVERYWHERE.

ESSAI GRATUIT

LES PILULES DU DR. CLARK DONNANT LA VIGNEUR AUX NERFS, sont un remède très efficace pour la guérison de la débilité nerveuse sous toutes ses formes, l'absence de mémoire, le mal de tête, l'insomnie, la perte de la vigueur corporelle, etc. Le traitement du Dr Clark opère une guérison rapide et permanente sur les cas les plus désespérés. Ma liste de témoignages contient des milliers de noms ; ce remède en a guéri d'autres, il vous guérira pareillement, $1 la boîte, six boîtes pour $5. Envoyez 40c en timbres poste pour un essai gratuit

J B. CLARK,
12-1an 3458 Archer Ave., Chicago, Ill

ESSAI GRATUIT

AUX HOMMES FAIBLES Les personnes souffrant des suites des erreurs de jeunesse, perte de la vigueur corporelle, de la varicocèle, etc., trouveront un remède efficace dans les pilules pour les nerfs, du professeur DUMONT ; des milliers de cas de la sorte espèce, qui avaient résisté longtemps aux remèdes ont été guéris parfaitement. 15,000 témoignages de toutes les parties du monde. Prix par paquet, $1.00, six pour $5.00 ; paquet d'essai envoyé au reçu de 10 cents en timbres de poste. Adresse, Dr B. DUMONT, 81 E. rue Washington, Chicago, Ill., U. S. A. 74-1an

LA CANADIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

DEMANDE DES AGENTS ET COLLECTEURS. Références et cautionnement exigés. S'adresser personnellement ou par lettre au bureau principal : Edifice Impérial, 107 rue Saint-Jacques.

AU PUBLIC VOYAGEUR

Pour l'information des voyageurs et du public en général, nous donnons ci-dessous la liste des principaux hôtels du Canada. Le fait qu'on y reçoit LA MINERVE dans chacun de ces hôtels n'est pas sans importance pour les annonceurs et le commerce en général.

Acton Vale, Hôtel Richelieu.
Arthabaskaville, Hôtel Albion.
Berthier en Haut, Hôtel du Canada.
Bécancour, Hôtel Roy.
Beauharnois, Hôtel de Beauharnois.
Bic, Hôtel Pinean.
Boston, Tremont House.
Boucherville, Hôtel Labelle.
Buckingham, Desjardins Restaurant.
Cacouna, Mansion House.
Carleton, Hôtel Baulne.
Chambord jonction, lac Saint Jean, hôtel Boivin.
Chambord jonction, lac Saint-Jean, Hôte, Blackburn.
Chicoutimi, Hôtel Martin.
Clarence Creek, Ont., Hôtel Latreille.
Curran, Ont., Hôtel Labelle.
Drummondville, Hôtel du Canada.
Hull, Hôtel Impérial.
Ile Perrot Nord, Hôtel Ile Perrot.
Joliette, Hôtel Joliette par A. Riopel.
Joliette, Hôtel Rivard.
Kamouraska, Windsor Hôtel,
Lachine, Hôtel Barré.
L'Assomption, Hôtel Archambault.
Laurentides (St-Jean), Hôtel Canad
Lachute, Hôtel Argenteuil.
Lachute, Hôtel Paquet.
La Baie, Hôtel Vigneau.
La Patrie, P. Q., Hôtel Gendreau.
Laprairie, Hôtel Laprairie.
do Hôtel Montréal.
do Maison Robert.
Lévis, Hôtel Kennebec.
Lévis Terminus Hôtel, H Turgeon prop
Longueuil, Hôtel Montarville.
Longue-Pointe, Hôtel Pepin.
L Orignal, Ottawa Hotel.
Louiseville, Hôtel Fréchette.
Masson, Qué., Hôtel du C. P. R. tenue par Chas Larose.
do Hôtel Masson tenue par Dolphis Nadon.
Matane, Hôtel Grant.
Montréal, Hôtel Windsor, Place Dominion rue Dorchester.
do Hôtel Vancouver, 117 et 119 rue Windsor.
do St-Lawrence Hall, 135 rue St-Jacques.
do Hôtel Riendeau, 60 Place Jacques-Cartier.
do Hôtel Richelieu, 41 à 47 rue Saint-Vincent.
do Hôtel Jacques-Cartier, 21 Place Jacques-Cartier.
do Hôtel Lanzon, 1227 et 1229 rue Saint-Laurent, Quartier St-Jean-Baptiste.
do Muggs Landing, Joe. Belec propriétaire.
do T. Lanctot, coin Sain